

Comment créer des jeunes européens ?
La construction et le développement du discours de
la politique de jeunesse européenne ; comparaison
des discours en Finlande et en France.

Saara Hartikainen
Université de Tampere
Langue française
Mémoire de maîtrise
Mai 2010

ABSTRAKTI

EU:n nuorisopolitiikan merkitys sekä kansallisella tasolla että unionin yhteisessä toiminnassa on kasvanut merkittävästi 2000-luvulla. Käynnissä olevan Youth in Action – nuorisotoimintaohjelman tarkoituksena on edistää nuorten aktiivista kansalaisuutta ja tukea eurooppalaista yhteistyötä nuorisovalalla. Pro gradu – tutkielmani on osa nuorisotoimintaohjelman kansallista väliarviointiprosessia, jonka toteutuksesta Suomessa vastaa Kansainvälisen henkilövaihdon keskus CIMO.

Tutkielmani tarkoitus on osoittaa, minkälaisin diskursiivisin keinoin luodaan Euroopan unionin yhteistä nuorisopolitiikkaa. Työn lähtökohtana on, että diskurssi on kielellinen väline sosiaalisten ja poliittisten asioiden havainnollistamiseen ja rakentamiseen. Kielen opiskelijana ajattelen, että kieli ja siitä syntyvät diskurssit eivät ole pelkkä todellisuuden representaation apuväline, vaan diskursseilla myös luodaan todeksi koettavaa. Tutkielmaani kuvaa poikkitieteellinen lähestymistapa, jossa yhdistyvät sekä kielen että politiikan tutkimuksen opintoni.

Tarkastelen nuorisopolitiikkaa myös eurooppalaisen kansalaisuuden ja identiteetin kautta, sillä ne linkittävät nuorisopolitiikan tutkituissa teksteissä laajemmin siihen, mitä eurooppalaisuudella (ja näin ollen eurooppalaisilla nuorilla) tänä päivänä tarkoitetaan. Tavoitteena on lisäksi tutkia eurooppalaisten arvojen ja olettamusten esiintyvyyttä nuorisopoliittisissa diskursseissa, yleisimpiä nuorisopolitiikan teema- ja avainsanoja ja niiden roolia unionin yhteisen nuorisopolitiikan luomisessa.

Tuloksia vertaillaan Suomen ja Ranskan kansallisiin raportteihin ja tutkitaan, missä määrin EU:n nuorisopoliittisen diskurssin elementit ilmenevät suomalaisessa ja ranskalaisessa nuorisopoliittisessa keskustelussa. Työssä vertaillaan lisäksi EU:n yhteisten asiakirjojen diskursiivisia piirteitä nuorten kokemuksiin nykyisen ohjelmakauden toimivuudesta ja tarkastellaan, kuinka ohjelman objektiiviset tavoitteet ja avainsanat, kuten *osallisuus*, *vuoropuhelu* ja *yhteistyö* muuttuvat nuorten subjektiivisiksi kokemuksiksi.

TABLE DES MATIÈRES

ABSTRAKTI.....	II
1. Introduction	1
2. Corpus.....	3
3. Discours et analyse du discours.....	4
3.1. Définition du discours	4
3.2. Discours associé au monde social	5
3.3. Le cadre social du discours.....	11
3.4. Les pratiques sociales de Fairclough.....	12
3.5. Le contexte et le cotexte	13
4. La théorie de l'énonciation	15
4.1. L'énoncé	15
4.2. L'énonciation.....	17
4.3. La scène d'énonciation	17
4.4. L'énonciateur et le destinataire du discours de la PJE	19
5. L'étude du lexique de la PJE et la lexicométrie	21
5.1. Pourquoi étudier les mots d'un discours ?.....	21
5.2. Le lexique : ancrage dans le monde social	21
5.3. Le rôle de la lexicométrie dans l'étude des mots.....	23
6. La réalité (?) et les présuppositions du discours.....	25
6.1. Foucault : trois systèmes d'exclusion.....	26
6.2. Les présuppositions de Fairclough	27
7. La langue et les politiques	28
8. L'identité européenne	31
8.1. Présentation de l'identité européenne.....	31
8.3. La construction de l'identité européenne.....	33
9. La citoyenneté européenne	35
9.1. Aperçu historique	35
9.2. La construction de la citoyenneté des jeunes européens	35
10. Les valeurs européennes.....	38
11. L'évolution de la politique de jeunesse européenne à partir des années 90.....	39
12. La politique de jeunesse européenne dans les textes.....	40
12.1. Les objectifs du Livre blanc	40

12.2. Les objectifs de la Décision du programme <i>Jeunesse en action</i>	42
13. La reprise du discours européen dans des rapports finlandais et français	43
14. Les valeurs européennes : outil pour l'acceptabilité de la PJE?.....	45
15. Les mots thèmes et clés de la PJE	46
15.1. Les mots thèmes de la PJE et leur évolution	46
15.2. Les mots clés de la PJE.....	47
15.3. Les mots clés dans des rapports finlandais et français	48
15.4. Le rôle des mots clés dans la PJE	49
16. Le logiciel CooCS : approche quantitative du corpus	50
17. Le rôle du mot <i>dialogue</i> dans les textes	53
18. Les présuppositions de la politique de jeunesse européenne.....	56
19. Identité (européenne ?) : la voix des jeunes	58
20. Conclusion	61
Bibliographie	64
Les sites internet	66
Le corpus	67
Les rapports nationaux finlandais.....	67
Les rapports nationaux français	67

1. Introduction

L'importance du rôle de la politique de jeunesse européenne dans des politiques européennes a considérablement augmenté depuis le XXI^e siècle. Le cadre de la coopération européenne dans le domaine de la jeunesse a produit plusieurs actions et programmes visant à unir les diverses politiques nationales des États membres de l'Union européenne. La coopération européenne dans le domaine de la jeunesse a également donné une meilleure visibilité pour des projets politiques au niveau national et européen. L'objectif de la politique de jeunesse européenne (abrégée en « PJE ») est de répondre à certains défis que rencontre l'Union européenne aujourd'hui, comme le vieillissement de la population, les changements démographiques et la participation faible des jeunes à la vie politique.

Notre travail fait partie de l'évaluation intermédiaire nationale du programme *Jeunesse en action* pour la période 2007-2013. Le but de l'évaluation, qui va être réalisée dans chaque État membre de l'Union européenne, est de relever les points positifs et négatifs du programme et d'analyser comment la coopération européenne a influé sur les politiques nationales dans le domaine de la jeunesse. En Finlande, la responsabilité de l'évaluation appartient au Ministère de l'Éducation et la réalisation de l'évaluation a été accordée au Centre finlandais pour la Mobilité Internationale, CIMO.

À la demande de Tapio Kuure, qui coordonne et finalise le rapport de l'évaluation intermédiaire finlandais, nous allons produire une analyse du discours sur la PJE. Dans ce travail, nous allons rapprocher assez librement les études linguistiques des études des sciences politiques qui constituent notre matière secondaire. Le but de notre travail est de montrer quelques moyens discursifs dans la construction de la PJE. Après les études universitaires, nous sommes convaincue que les discours ne servent pas seulement à représenter le monde tel qu'il est, mais qu'ils jouent un rôle primordial dans la construction et dans la reconstruction de ce que nous pensons être la réalité. C'est pourquoi notre point de départ pour le travail est que le discours est un outil langagier pour représenter et construire des réalités politiques et sociales (voir Fairclough 2003).

Dans un premier temps, nous allons montrer le rôle important du cadre social du discours (le terme vient d'Amossy 2005) dans la construction du discours sur la PJE. Nous pensons que les discours reflètent les conditions sociales et politiques qui, elles,

forment le contexte unique et spécifique à chaque discours. Notre but est de comprendre pourquoi le discours sur la PJE a gagné du terrain dans des politiques européennes au XXI^e siècle et quelles sont les caractéristiques contextuelles qui dirigent les discours que nous allons étudier.

Dans un deuxième temps, pour montrer le rôle du discours européen au niveau national, nous allons aussi comparer les discours sur la politique de jeunesse en France et en Finlande. Comme ces deux pays ont une culture et des traditions politiques assez différentes l'un de l'autre, nous pensons qu'il serait intéressant de voir comment on adapte le discours européen au discours national. Notre hypothèse est que les *mots clés* des discours européens réapparaissent également dans des discours nationaux et, au niveau discursif, renforcent la connexion entre les politiques nationales et les politiques européennes. D'ailleurs, nous supposons qu'il existe des différences nationales assez intéressantes dans la manière de reprendre des éléments discursifs européens.

Ensuite, nous allons approfondir notre étude sur quelques *mots thèmes* et *mots clés* (les termes viennent de Chiss, Filliolet, et Maingueneau 2001a) dont l'occurrence nous semble assez importante dans la construction du discours sur la PJE. Nous visons à montrer que le discours sur la PJE contient certains mots comme *coopération*, *dialogue*, *participation*, et *inclusion* qui, par leur présence très fréquente et absolument inévitable dans les discours étudiés, forment une sorte de base rhétorique du discours sur la PJE. Nous espérons pouvoir répondre à la question de savoir pourquoi certains mots en particulier semblent jouer un rôle primordial dans la construction du discours sur la PJE. Nous pensons que les mots thèmes et clés créent une certaine image de l'Union européenne et surtout des jeunes européens en tant que *citoyens actifs de l'Union européenne*. Notre but est aussi de montrer quel est le rôle de certains mots dans la construction de la *citoyenneté*, de l'*identité* et des *valeurs européennes*. Finalement, nous visons à savoir quel est le lien entre les mots centraux dans les discours étudiés et la réalité de la politique de jeunesse surtout vue par les jeunes. Nous cherchons à montrer comment les mots qui apparaissent dans les objectifs des programmes européens tels que *la participation*, *le dialogue* ou *la coopération* changent en *expériences subjectives* chez les jeunes.

2. Corpus

Nous basons notre étude sur les principaux documents de la Commission européenne ainsi que sur quelques décisions du Parlement européen et du Conseil européen. Depuis la fin des années 80, l'Union européenne développe des programmes consacrés aux jeunes. Pourtant, c'est seulement en 2001, avec la publication de la Commission européenne du Livre blanc « Un nouvel élan pour la jeunesse européenne »¹, que commence le développement considérable de la coopération européenne dans le domaine de la jeunesse. L'objectif principal du Livre blanc est de promouvoir la citoyenneté européenne des jeunes, de reformer le cadre de coopération dans le domaine de la politique de jeunesse et de répondre aux défis actuels qui concernent les jeunes. Nous visons à étudier le Livre blanc comme le point de départ discursif de la politique de jeunesse européenne et ensuite décrire son évolution rhétorique à partir de ce premier document important.

Les décisions du Parlement européen et du Conseil établissant le programme *Jeunesse*² pour la période 2000-2006 et le programme *Jeunesse en action*³ pour la période 2007-2013, le bilan des actions de la Commission européenne⁴ ainsi que les Conclusions du Conseil et des représentants des gouvernements des États membres (abrégé en COREPER) du cadre actuel de la coopération européenne dans le domaine de la jeunesse⁵ forment dans notre travail un bilan de base sur la discussion et les actions entreprises autour de la politique de jeunesse européenne. Nous considérons également que tous ces documents présentés ci-dessus forment la base rhétorique et discursive de la politique de jeunesse européenne et construisent ainsi notre corpus de base.

Ensuite, nous allons étudier deux rapports nationaux, élaborés par la Finlande et par la France. Les rapports concernent l'évaluation nationale de la coopération européenne en matière de jeunesse. Les rapports de la Finlande et de la France de 2008 ainsi que ceux de 2006 constituent notre corpus dans le point où nous visons à analyser les objectifs et l'effet du discours de la PJE au niveau national. Les rapports nationaux s'articulent

¹ COM (2001) 681 final

² 1031/2000/CE

³ 1719/2006/CE

⁴ COM(2004) 694 final

⁵ 9169/09

autour d'un questionnaire présenté par la Commission européenne et les réponses ont été rédigées par les agences nationales en coopération avec les jeunes, par les parties intéressées et par les experts dans le domaine de la politique de jeunesse. Dans les rapports de 2008, il est question d'expliquer comment le Livre blanc de la Commission européenne a orienté la politique de jeunesse nationale et dans quelle mesure la coopération européenne a affecté la politique nationale de jeunesse. Ensuite, les rapports sur l'évaluation finale du programme *Jeunesse 2000-2006* publiés en 2006 visent à expliquer comment, en partant du niveau européen, le programme Jeunesse a fait promouvoir la politique de jeunesse nationale vers des valeurs et des buts des politiques européens. Il est aussi question de montrer les points forts ainsi que de critiquer le programme et de donner des propositions concernant les futurs programmes, tel que le programme *Jeunesse en action* lancé en 2007.

3. Discours et analyse du discours

3.1. Définition du discours

Comme notre travail porte sur le *discours* sur la PJE, nous allons tout d'abord définir ce que nous entendons par le terme *discours*. Le discours réfère aussi bien à l'ensemble de textes qu'à un texte particulier de cet ensemble (Maingueneau 1996 : 30). Dans notre travail, bien que nous étudions de petits extraits des discours, il faut garder à l'esprit que tous les petits extraits constituent *le discours général* sur la PJE. Maingueneau écrit que le terme *discours* est beaucoup utilisé car il est « *le symptôme d'une modification dans notre façon de concevoir le langage* » (*ibid.*). D'ailleurs, la définition du discours ne se réduit pas seulement aux textes écrits mais il couvre aussi le discours parlé et toutes les possibilités qu'offrent par exemple l'internet, la radio et la télévision où la langue est combinée aux images visuelles (Fairclough 2007 : 30). D'après Maingueneau (2007 : 29), dans l'usage courant, le terme *discours* est devenu ambigu et il désigne n'importe quelle utilisation de la langue. Par conséquent, nous nous demandons si toute production langagière est finalement un discours.

En ce qui concerne l'analyse du discours, Selon la définition de Maingueneau (1996 : 11), c'est une discipline qui « vise à articuler son énonciation sur un certain lieu

social ». Reboul et Moeschler (1998 : 1) écrivent que puisque le discours est composé des énoncés, il peut être défini comme une « suite non-arbitraire d'énoncés ». L'analyse du discours étudie aussi les genres de discours dans des situations sociales (un café, une université, la télévision, etc.) et qui représentent différents champs discursifs comme le langage politique, administratif, scientifique etc. Il est question de tenir compte des variétés langagières, les règles du dialogue et les modes d'argumentation (Maingueneau 1996 : 11).

3.2. Discours associé au monde social

Dans notre travail, nous allons prêter particulièrement attention à la dimension sociale du discours de la PJE. Nous pensons que le *discours* sur la PJE vient justement du fait qu'il ne se produit pas tout seul dans un espace vide, mais que le discours sur la PJE est une production qui établit un rapport entre la langue et le monde social et extralinguistique. C'est aussi l'idée principale qui distingue le terme *discours* du *texte* qui, lui, étudie les structures internes du texte et qui peut être vu comme un ensemble cohérent sans tenir compte de tout ce qui est associé au contexte du texte produit. Nous partons donc de l'idée que le discours est un moyen langagier de représenter le monde. D'après Fairclough (2003 : 124), le discours aide à représenter les relations et les structures du monde, l'esprit de l'homme, les croyances, les sentiments etc. Et lorsqu'il existe des manières différentes de représenter le monde, il existe également des discours différents qui permettent de regarder et observer comment fonctionne le monde.

La socialité du discours vient aussi du fait que, quand on veut partager des idées avec quelqu'un d'autre, on est obligé de reprendre des mots et des idées qui ont été produits préalablement. Autrement dit : « Non seulement tout énoncé est conçu en fonction d'un auditeur... mais encore il entre en relation avec le mot de l'autre, avec les discours qui le précèdent ou l'entourent » (Amossy 2005 : 59). Dans l'évaluation finale française du programme Jeunesse, on estime que « **Concernant les finalités du programme Jeunesse en action**, le rapport suggère de s'attacher aux objectifs de participation et de citoyenneté européenne qui sont difficilement atteints... ». La reprise des mots comme 'Jeunesse en action', 'objectifs de participation' et 'citoyenneté européenne' montrent

que le discours de la PJE est fortement interactif surtout en ce qui concerne la répétition des mots utilisés dans le domaine de la jeunesse européenne.

Le discours est interactif par la chaîne interminable du discours. D'après Foucault (1971 : 27), non seulement le discours permet indéfiniment d'établir de nouveaux discours, mais il sert aussi à reprendre ce qui a déjà été dit. « Le nouveau n'est pas dans ce qui est dit, mais dans l'événement de son retour » (Foucault 1971 : 28). En effet, seule la langue rend possible d'atteindre l'autre homme et de lui transmettre des messages. La langue est en interaction directe avec la société qui détermine les signes communs à la communication. Par conséquent, la société implique la langue et vice versa (Benveniste 1974 : 91). La relation entre le discours et le monde social dans notre travail part de l'idée que le discours sur la PJE ne pourrait pas exister sans les jeunes européens qui sont, à notre avis, *l'objet extralinguistique* du discours. L'exemple de la Décision du programme *Jeunesse en action* « Dans le cadre de l'objectif général visant à promouvoir la citoyenneté active des jeunes en général et leur citoyenneté européenne en particulier... » montre que le discours est rattaché au monde extralinguistique que représentent les jeunes.

Fairclough (1999 : 97) divise l'analyse du discours en trois parties qui ne fonctionnent pas seules mais qui affectent les unes les autres. L'analyse du discours contient tout d'abord la description du texte (ou du discours). Ensuite, on doit fournir une interprétation des relations entre le procès discursif (comment le discours a été produit) et le texte. Le troisième point consiste à remarquer que l'analyse exige une explication des relations entre le procès discursif et le procès social. Les trois dimensions du discours nous amènent à la conclusion que le discours forme une chaîne de connexion entre le texte et les pratiques sociales. En analysant le discours de la PJE du 21^e siècle, nous devons savoir *pourquoi* le discours est tel qu'il est, c'est-à-dire quelles sont les circonstances qui ont affecté la construction du discours. Nous devons connaître les défis sociaux, politiques, économiques et démographiques qui ont fait accélérer le discours qui envisage à activer les jeunes. Par exemple, les changements démographiques, tels que le vieillissement de la population européenne, ont formé les discours sur la PJE en un ensemble dont le but est de répondre aux attentes et aux demandes que représente le domaine de la jeunesse. Aujourd'hui, dans le domaine du discours de la politique de jeunesse européenne, il est question de répondre aux défis

comme les changements démographiques et le vieillissement de la population. Par conséquent, si les circonstances de la production du discours de la PJE étaient différentes, le discours serait lui aussi différent.

Pourtant, on ne cherche pas seulement à comprendre quel est l'étal réel du monde mais on cherche aussi à voir comment, on construit et reconstruit notre monde *par le discours*. D'après Galatanu (2005 : 56), discours peut être défini comme une « pratique de construction de soi et du monde ». Le discours est le producteur de notre univers et de notre propre réalité. Il porte sur des pratiques sociales, sur les images qu'il propose du monde et qu'il construit ensuite. En effet, les jeunes européens acquièrent leur identité, qu'elle soit nationale, européenne ou les deux, par les discours (qu'ils soient européens ou nationaux) qui définissent les caractéristiques des concepts comme l'identité.

Pourtant, nous devons aussi remarquer que la relation entre le discours et la réalité peut être fragile, même inexistante. Le discours ne sert pas seulement à représenter le monde tel qu'il est mais il aide aussi à construire des projets du futur et de l'imaginaire, ce que nous voulons du monde. Par exemple, dans l'Union Soviétique le discours cherchait seulement à créer quelque chose qui tout simplement n'existait pas dans la réalité. Selon Bahtin (1981 : 284), le discours est composé de son contexte déjà existant et du contexte que l'énonciateur et le destinataire eux-mêmes font naître au moment de la parole. Il s'agit donc d'une interaction entre ce que nous savons déjà et ce qui est produit par le discours. Par cette raison-là, en analysant les activités et les pratiques sociales, il faut toujours se rappeler les structures préconstruites dans la société et connaître les stratégies de l'homme. Et ce sont ces stratégies-là qui incluent des discours pour construire une certaine image de la situation en question et aussi pour acheminer l'image vers un sens nouveau (Fairclough 2006 : 163). Nous pouvons alors constater que les structures préconstruites de la politique européenne de jeunesse forment la base discursive pour le développement et, même, pour le changement de la politique. Nous estimons que le discours de la PJE part des conditions déjà existantes pour pouvoir s'ancrer dans la réalité, politique ou linguistique.

Maingueneau (2007 : 30-32) présente huit points essentiels qui montrent comment le domaine du discours est étendu et complexe. Premièrement, le discours est une construction au-delà de la phrase. Il est soumis à différentes règles sociales qui

déterminent la structure de la langue et du discours (par exemple, le tutoiement et le vouvoiement sont dépendants du contexte et une question est suivie d'une réponse, ce qui est le cas dans les rapports nationaux dans notre corpus, etc.). Deuxièmement, le discours est orienté linéairement et se développe dans le temps. Cela se manifeste souvent par l'anticipation (« nous allons parler de... ») ou par la réflexion en arrière (« par contre », « nous aurions pu voir... »). Le troisième point montre que l'énonciation forme un *acte* qui vise à agir sur une situation particulière. Transmettre des contenus du discours n'est pas la fonction unique du langage. Il s'agit également de faire des actions, des actes de langage par rapport au destinataire : il s'agit de promettre, questionner, menacer, etc (Maingueneau 1994 : 14-15). Par exemple, dans la Décision du programme Jeunesse, on dit :

1. Le présent programme contribue à la promotion d'une Europe de la connaissance en créant un espace européen de coopération dans le domaine de la politique de la jeunesse, fondé sur l'éducation et la formation informelles

Ici, l'acte de cet énoncé (voir ch. 4.1.) peut être saisi à partir de l'objectif de l'exemple 1 qui est de créer « un espace européen de coopération dans le domaine de la jeunesse ». Pourtant, l'acte de chaque énonciation n'est pas toujours si clair qu'il est dans notre corpus. Si nous prenons comme exemple l'énoncé « ma mère a 45 ans » nous nous posons la question de savoir où est l'*acte* de cet exemple. Nous nous demandons si chaque énoncé doit être considérée comme un acte ou plutôt comme une énonciation qui peut aussi avoir une *dimension de l'acte*.

Quatrièmement, selon Maingueneau (2007 : 30), tout discours est interactif parce que les énoncés sont toujours produites dans une relation interactionnelle avec d'autres énonciateurs, réels ou virtuels. L'énonciation suppose toujours la présence d'un autre, quoi qu'il soit réel, abstrait ou virtuel, à qui adresser la parole. Le public du discours sur la PJE est assez vaste et difficilement identifiable (voir chapitre 4.4.), mais, de toute façon, le discours a un public. Le cinquième point concerne le fait que le discours est toujours contextualisé. Le sens d'un énoncé ne peut lui être assigné hors du contexte. Ensuite, le discours doit être lié à un sujet qui est la source des repérages. Le sujet principal de notre corpus est les jeunes. D'après Maingueneau, le sujet se manifeste aussi dans des attitudes du locuteur par ce qu'il dit par rapport au sujet.

D'après le septième point (Maingueneau 2007 : 31) il existe certaines normes qui dirigent le développement des discours (par exemple une question est suivie d'une réponse). Cette idée a été aussi développée par Grice, qui fait appel aux quatre maximes conversationnelles qui sont les maximes de quantité, de qualité, de relation et de manière. Selon Davis⁶, les maximes de quantité veulent dire que la contribution doit contenir suffisamment d'information mais pas plus qu'il est nécessaire. Les maximes de qualité exigent que le locuteur ne dise pas ce que peut être prouvé faux. La maxime de relation fait recours à la pertinence, il faut donc parler à propos. Selon les maximes de manière, il faut éviter toute ambiguïté et obscurité. Pourtant, il faut souligner que bien que les maximes de Grice correspondent à des attentes du contenu discours, il est clair que les discours ne satisfont pas toujours les conditions formulées par ces maximes. L'exemple de la Décision du Parlement Européen de 2006 montre que dans le discours sur la PJE, toutes les maximes ne sont pas respectées. Il nous semble qu'au moins les maximes de quantité et de manière sont violées. Premièrement, dans une seule phrase, nous pouvons trouver plus d'information qu'il serait peut-être nécessaire (voire p.ex. la longueur de la phrase). Deuxièmement, le sens exact des expressions comme 'garantir la qualité', 'structures et activités nécessaires pour le programme' et 'l'information des jeunes' restent assez ambiguës pour le destinataire.

2. Cette action vise à soutenir les organismes agissant au niveau européen dans le domaine de la jeunesse, notamment le fonctionnement des organisations non gouvernementales de jeunesse, la mise en réseau de celles-ci, les conseils à l'intention des auteurs de projets, les mesures destinées à garantir la qualité par le biais des échanges, de la formation et de la mise en réseau des personnes travaillant dans le secteur de la jeunesse et dans des organisations de jeunesse, les mesures destinées à promouvoir l'innovation et la qualité, l'information des jeunes et la mise en place des structures et activités nécessaires pour que le programme atteigne ces buts, ainsi que la promotion de partenariats avec les autorités locales et régionales.

Les attentes particulières du discours se basent aussi sur des différences culturelles. Tout d'abord, ce sont les dimensions culturelles et temporelles qui affectent l'image de l'énonciateur sur son destinataire et sur la situation donnée (Amossy 2005 : 56-57). Ensuite, chaque culture a ses règles particulières qui affectent le discours. Et si ces attentes culturelles sont violées dans un discours, cette violation crée souvent un désaccord chez le destinataire. Pour cela, l'énonciateur est censé présenter ses pensées

⁶ <http://plato.stanford.edu/entries/implicature/#2>

selon les « règles sociales » qui entendent la manière de parler ou d'écrire dans une culture et situation particulière (Hitchcock 2002 : 290). Il nous semble que, bien que la 'culture du discours sur la PJE' soit relativement jeune, elle est marquée par différentes caractéristiques, relativement typiques à notre temps, comme le montrent les mots de l'extrait *innovation, qualité et partenariats*. C'est pourquoi nous pensons que les différentes caractéristiques culturelles rendent le discours plus approprié et crédible dans une situation particulière. En plus, la variabilité des cultures et de temps donne un certain sens à chaque discours (Perelman 1965 : 86).

Enfin, le huitième point d'après Maingueneau (2007 : 32) est qu'on encadre le discours dans l'interdiscours. Le discours n'acquiert son sens qu'au milieu d'autres discours. D'après Fairclough (2007 : 40) aussi, le discours est une entité abstraite qu'on établit par la construction et par la répétition des éléments discursifs dans des situations différentes et qui apparaissent dans des textes particuliers. Le discours est un moment ou un élément *dans le procès social* et qui entre en dialogue avec les autres moments. En ce qui concerne le discours sur la PJE, les nouveaux discours sont toujours constitués à la base de discours antérieurement produits. Par exemple, dans le rapport du Conseil des représentants permanents au Conseil de l'UE, cette référence aux discours déjà produits peut être saisie de l'extrait suivant :

3. L'amélioration du cadre de la coopération européenne dans le domaine de la jeunesse – en tirant parti des progrès accomplis et l'expérience acquise à ce jour – pourrait encore renforcer l'efficacité de cette coopération et apporter des avantages plus importants aux jeunes dans l'Union européenne, notamment dans le cadre de la stratégie de Lisbonne pour l'après 2010.

Nous pouvons voir l'interdiscours de l'extrait dans des expressions comme 'des progrès accomplis', 'l'expérience acquise' et 'le cadre de la stratégie de Lisbonne' qui tous réfèrent à ce qui a déjà été produit et dit dans le domaine de la jeunesse européenne.

Tout simplement, il est question d'interagir. Selon Amossy (2005 : 61-62), la socialité du discours se trouve en se demandant qui parle à qui et quels sont le lieu, le moment et les circonstances du discours. Tout ce qui forme les constituants de l'échange verbal construit à la fois une situation interdiscursive. Derrière les mots utilisés dans un discours, il est possible de trouver le locuteur, le coénonciateur, le moment de la parole et même les circonstances. Ces facteurs constituent l'ensemble interactionnel du discours.

3.3. Le cadre social du discours

Comme il a été dit plus haut, l'analyse du discours est une discipline qui doit prendre en considération non seulement le texte mais aussi ce qui entoure le texte. Selon Adam (1999 : 86), la situation de la communication relève d'une situation d'interaction sociodiscursive. C'est pourquoi on doit penser à l'interdiscours au lieu d'un seul discours. Chaque action langagière est produite dans une situation sociale déterminée, dans un *cadre social* (le terme vient d'Amossy 2005). Le cadre social inclut aussi la dimension culturelle et temporelle.

Le cadre social du discours se forme non seulement sur la base de l'environnement social du discours mais aussi du fait que l'on reprend des mots qui sont liés au sujet en question. La socialité du discours surgit du fait que l'énonciateur reprend des concepts qui ont déjà été utilisés. Il s'agit d'une certaine façon de répondre à ce qui a déjà été dit. En reprenant des mots et des concepts l'énonciateur se met dans le monde du discours en question.

L'idée de la reprise des mots est fortement visible dans le discours de la PJE. En comparant la Décision du programme Jeunesse en 2000 avec la Décision du programme Jeunesse en action en 2006, nous pouvons observer que la répétition des mêmes mots est très fréquente dans le discours de la PJE. La reprise des mots est marquée en italique.

4. Les échanges de *jeunes* contribuent tout particulièrement à l'établissement de la confiance *mutuelle*, au *renforcement* de la *démocratie*, au développement de l'esprit de *tolérance*, de la volonté de coopération et de la *solidarité* entre les *jeunes*, et ils sont, partant, essentiels pour la *cohésion* et le *développement* ultérieur de l'*Union* européenne. (Décision du programme Jeunesse)
5. Dans le cadre de l'objectif général visant à *développer* la *solidarité* et à promouvoir la *tolérance* entre les *jeunes*, notamment en vue de *renforcer* la *cohésion* sociale dans l'*Union*... (Décision du programme Jeunesse en action)
6. ...soutenir les initiatives de *jeunes* ainsi que les projets et activités de participation à la vie *démocratique* permettant de *développer* la citoyenneté des *jeunes* et leur compréhension *mutuelle*. (Décision du programme Jeunesse en action)

La reprise des mots montre que le discours sur la PJE doit être vu avec ce qui entoure le discours, avec le cadre social. Notre travail va se baser justement sur cette idée : le sens

du discours sur la PJE ne peut être saisi que par la compréhension de ce qui entoure le discours. Par conséquent, le discours sur la PJE n'est pas une création à part d'autres politiques de l'Union européenne, mais c'est une construction qui suit la chaîne du développement des discours des politiques européennes. La reprise des mots ne débute pas de la création de la politique de jeunesse européenne mais c'est une suite linéaire d'autres politiques que le discours sur la PJE soutient.

3.4. Les pratiques sociales de Fairclough

Norman Fairclough a lui aussi consacré beaucoup d'efforts à l'explication de la socialité du discours. Il constate que les *pratiques sociales* sont des éléments sociaux associés aux différentes situations de la vie sociale (Fairclough 2003 : 25). Par exemple, les pratiques sociales d'un cours de français au 21^e siècle diffèrent certainement d'un cours de français au 19^e siècle. Il souligne le fait que le discours est toujours lié aux facteurs sociaux. Par le tableau suivant, nous pouvons observer quels sont, d'après Fairclough, les éléments extratextuels liés au discours :

Les éléments des pratiques sociales
Action et interaction
Relations sociales
Personnes (croyances, attitudes, histoires etc.)
Le monde matériel
Discours

Tableau 1 : Les éléments des pratiques sociales selon Fairclough.

L'idée principale de Fairclough (2003 : 25) est que tous les éléments des pratiques sociales contiennent quelque chose de toutes les catégories du tableau: les relations sociales font partie du discours, les personnes font des actions autour du monde matériel, le discours est toujours une action, voire une interaction, etc. Elaborant cette idée, Fairclough (1999 : 131) constate que la langue est simultanément constituée de l'identité sociale, des relations sociales et d'un système des savoirs et des croyances. Dans l'extrait des conclusions de COREPER de 2009, nous pouvons observer qu'au lieu d'être seulement un discours, l'extrait contient des concepts qui réfèrent au système des savoirs et des croyances dans le cadre de l'Union européenne :

7. Le Conseil...souligne l'importance de la solidarité et de la cohésion entre les personnes, les générations et les régions, en particulier dans le contexte du ralentissement de l'activité économique, car elles aident à rétablir la confiance des citoyens et favorisent la relance économique.

Les termes comme *la solidarité*, *la cohésion*, et les expressions comme *la confiance des citoyens* et *favorisent la relance économique* montrent que le discours est fortement lié à un système extratextuel référant des savoirs et des croyances de l'homme. Nous pouvons voir que le discours sur la PJE encadre une forte interaction de la part de ce qui se passe aujourd'hui socialement et politiquement dans le contexte de l'Union européenne (par exemple le recours à la solidarité et à la tolérance) et aussi de la part de ce qui, pour le destinataire, est quelque chose de réel (par exemple la récession économique). Cette interaction entre le discours et les éléments extratextuels nous amène à baser notre travail sur l'idée que le discours est un système complexe non seulement des pratiques purement langagières mais aussi des pratiques sociales qui relie la langue au monde social.

3.5. Le contexte et le cotexte

Dans un texte, les mots sont ancrés dans le monde parce qu'il n'existe pas de texte sans contexte. Cela veut aussi dire que les mots n'obtiennent leur sens que dans le contexte. Par le terme *contexte*, Maingueneau (2007 : 8) entend le lieu et le moment où le texte (ou le discours) est produit. Plusieurs linguistes (voir Bakhtin 1987 : 281, Sinclair 2004 :20, 150) ont montré que le sens d'un mot ne peut être saisi que par la présence des autres mots autour du même thème du discours. Un mot est lié à son sens par la répétition du mot dans des contextes similaires (Sinclair 2004 : 160-161). Selon la proposition d'Adam (1999 : 39), le discours est composé du contexte et du texte (parlé ou écrit). Le contexte contient les conditions de production et de réception-interprétation. Le schéma suivant va représenter cette idée d'Adam :

DISCOURS = CONTEXTE (Conditions de production) + TEXTE

La notion de *contexte* est importante pour la compréhension du discours. L'importance du contexte peut être saisie en regardant l'extrait suivant de la Décision du Parlement européen en 2006 :

8. Le traité instituant la Communauté européenne, ci-après dénommé «le traité», institue une citoyenneté de l'Union et dispose que l'action de la Communauté en matière d'éducation, de formation professionnelle et de jeunesse vise essentiellement à favoriser le développement des échanges de jeunes et d'animateurs socio-éducatifs, ainsi qu'une éducation de qualité.

Ici, il est question de la toute première phrase du discours de la Décision. Le sens de l'extrait ne pourrait pas être bien compris sans connaître par exemple ce que représente aujourd'hui *l'Union* (européenne), *la Communauté* (européenne) ou *les échanges des jeunes*. Il faut aussi connaître le discours sur la jeunesse européenne pour pouvoir saisir ce qu'on entend par les *jeunes* dans ce contexte : il s'agit des jeunes européens entre 15 et 29 ans, qui représentent des groupes sociaux les plus vulnérables, mais aussi des groupes d'une ressource précieuse pour la société européenne vieillissante⁷ etc. Interpréter un discours, c'est lier les concepts à ce que nous connaissons déjà.

Maingueneau (2007 : 9) propose trois types de contextes qui définissent des éléments nécessaires à l'interprétation. Premièrement, le contexte situationnel ou l'environnement physique aide à interpréter des unités comme « cette maison », le présent du verbe, les pronoms « nous » ou « ils », etc. Deuxièmement, la mémoire de l'interprète met une unité (*une maison*) en relation avec une autre unité (*la mère*). Avec l'exemple 8, nous pouvons observer que l'unité de la *citoyenneté européenne* est mise en relation avec le *traité*. La *citoyenneté européenne* doit donc être interprétée en relation avec le *traité*, qui lui donne un sens particulier *dans le contexte en question*.

Troisièmement, la connaissance du monde est une dimension plus vaste de la mémoire qui unit les savoirs partagés du monde et de l'énonciation en question. D'après Adam (1999 : 126-127), l'objectif principal de l'interaction est qu'on part d'un état A (sup)posé par la mémoire du sujet pour arriver à un nouvel état B. Autrement dit, « ...toute interaction repose sur la mémoire d'interactions et de paroles antérieures et vise à établir un état nouveau de la mémoire qui servira de base à une interaction ultérieure ». Pourtant, la mémoire discursive n'inclut que des savoirs partiels précis et dépendants de la situation. Par exemple, la mémoire qu'on a construit des jeunes européens a longtemps été plutôt négative dans des discours européens. En effet, les jeunes ont été encadrés en quelque chose de problématique (Kuure 2007 : 373). Dans la

7

http://www.coe.int/t/dg4/youh/Source/Resources/Forum1/Issue_No13/N13_YP_EU_New_era_fr.pdf

partie analytique de notre travail, nous pouvons voir que cet état A a été remplacé par le nouvel état B dont l'objectif est d'effacer l'approche problématique des discours et de donner aux jeunes un meilleur point de départ pour la coopération européenne. La mémoire du sujet n'est pas donc définitive mais, au contraire, variable et qui s'adapte aux besoins de la société.

Cependant, non seulement le contexte aide à interpréter la signification d'un discours, mais on doit prendre en considération le contexte linguistique, le *cotexte*, qui vise à identifier le sens de l'énoncé. Le cotexte est l'entourage physique qui est construit d'autres phrases qui précèdent l'énoncé en question (Maingueneau 2007 : 8). Comme le contexte, le cotexte a un effet primaire sur l'interprétation du mot (Yule 1996 : 129).

Lorsque la compréhension d'un mot dépend du contexte, l'interrelation entre le mot et le contexte renforce la signification du mot. Mais, en plus de l'utilisation quotidienne, les nouvelles situations interactionnelles font élargir le sens du mot et lui donnent de nouvelles significations (Bakhtin 1981 : 282). Cela veut dire que le discours, selon le contexte, mobilise la signification des mots (Galatanu 2005 : 56). Dans l'exemple précédent, le mot *éducation* a un sens un peu différent de son sens prototypique. L'éducation est dans le cotexte nuancée par des termes comme *de qualité* et de *socio-éducatifs* qui lui donnent un sens un peu distingué de son sens normal. Nous pouvons même constater que les mots n'ont pas de limites de sens possibles mais que les besoins langagiers de l'homme et les nouvelles nuances des mots connectent de cette façon les mots au monde qui nous entoure. Il est même impossible d'éviter les nuances multiples des mots (Yule 1996 : 129). C'est pourquoi en analysant le discours sur la PJE nous devons garder à l'esprit que la progression du discours et les nouvelles nuances qu'on donne aux mots modifient notre propre langage qui est dans une connexion directe avec le développement des langues dans les sociétés.

4. La théorie de l'énonciation

4.1. L'énoncé

Pour pouvoir étudier un discours, nous devons ensuite nous familiariser avec la théorie de l'énonciation qui nous permet d'étudier la spécificité des énoncés du discours sur la

PJE. En effet, le discours est lié à la théorie de l'énonciation par le fait que l'*énoncé* est rapporté à l'*acte de l'énonciation* par le discours (Maingueneau 1994 : 10). En ce qui concerne la définition de l'*énoncé*, Maingueneau (2007 : 34) constate que certains linguistes le définissent comme « *l'unité élémentaire de la communication verbale* », d'autres pensent que la multitude des énoncés est opposée à la phrase qui est étudiée hors contexte. Certains linguistes pensent que l'énoncé est une unité de communication d'un genre de discours déterminé. De toute façon, chaque énoncé possède des valeurs pragmatiques qui instaurent un certain lien avec son destinataire.

D'après Maingueneau (2007 : 3-4), pour comprendre le terme *énoncé*, il ne s'agit pas seulement de la compréhension d'une grammaire ou d'un dictionnaire, mais des hypothèses et du raisonnement du destinataire. L'énoncé est toujours lié à un contexte, qui détermine le sens de l'énoncé. L'énoncé est le produit d'une situation particulière dans un moment et lieu singulier et ne peut être compris que par la prise en considération de ces facteurs. Par exemple, l'exemple suivant tiré du rapport finlandais de 2008 montre que l'énoncé en question ne peut être saisi que dans le cadre du discours sur la jeunesse européenne :

9. In Finland, the main achievement of the past cooperation cycle is considered to be the advances made in youth policy programme-based work.

Pourtant, l'exemple ci-dessus montre aussi que la bonne interprétation des énoncés n'est pas toujours évidente. Lors d'une situation interactionnelle où l'énonciateur va transmettre un message au destinataire, celui-ci doit, pour comprendre la signification de l'acte langagier, décoder les unités distinctes produites par l'énonciateur. Les usagers de la langue (terme employé par Maingueneau 1994) peuvent croire spontanément que la signification est exactement la même que celle que l'énonciateur avait pensé. Cependant, un énoncé n'est pas un contenu invariable mais c'est une construction individuelle de l'énonciateur qui s'appuie sur le contexte et sur la pensée de l'énonciateur. C'est aussi pourquoi le sens d'un même énoncé peut être interprété de plusieurs manières. Ce que le destinataire entend par 'cooperation cycle' (l'exemple précédent) est dépendant des savoirs personnels du destinataire du sujet en question. Certainement, les erreurs d'interprétation peuvent être corrigées par la suite grâce à l'échange verbal, mais toutefois l'ambiguïté est permanente et inévitable dans toute situation interactionnelle. Les ambiguïtés peuvent être linguistiques (*Les filles se parlent*

peut signifier « *les filles parlent à elles-mêmes* ou *les filles parlent les unes aux autres*) ou contextuelles (par exemple, l'énoncé *Regarde, il a une veste rouge!* peut être soit un compliment soit un reproche) (Maingueneau 1994 : 6).

4.2. L'énonciation

La définition de l'énoncé comme « la trace verbale de l'énonciation » (Maingueneau 2007 : 33) marque le lien inséparable entre l'énoncé et l'*énonciation*. Benveniste (1974 : 80), le créateur du terme *énonciation*, constate que c'est un acte individuel de la production de l'énoncé et « la réalisation vocale de la langue ». En effet, la langue possible devient langue réelle par l'énonciation (*ibid.* 81). D'après Maingueneau (1994 : 10), lorsqu'on étudie le fonctionnement de la langue, on est obligé de se rendre compte de la « mise en exercice » de la langue qui se manifeste dans le discours qui, de son côté, seul rend possible la production des énoncés. Le terme *discours* dans le cadre des théories d'énonciation sert donc à lier l'énoncé à l'acte d'énonciation. Aujourd'hui, on fait aussi une distinction entre l'énonciation individuelle et le *schéma général* d'énonciation qui reste invariant à travers les divers actes d'énonciation. C'est pourquoi l'énonciation n'est pas une activité purement individuelle mais chaque fois qu'une énonciation apparaît on peut y distinguer des mécanismes différents qui interviennent et qui sont communs à toute énonciation.

4.3. La scène d'énonciation

Inspirés par la métaphore théâtrale, les analystes du discours ont fait entrer la notion de *scène d'énonciation* dans leurs études. D'après Maingueneau (2007 : 61-64), la *scène* est un concept qui réfère à la façon de construire une représentation de la situation d'énonciation du discours. Maingueneau (*ibid.*) distingue trois types de scènes. La *scène englobante* correspond au type de discours. On doit être capable à déterminer de quel type de discours il s'agit (par exemple un discours politique ou scientifique). Selon le type de discours, le lecteur va se positionner pour pouvoir réaliser une bonne interprétation du discours. Pourtant, Maingueneau écrit qu'il est insuffisant de dire que, par exemple, la scène d'énonciation d'un énoncé politique est la scène englobante

politique, ou celle d'un énoncé administratif est la scène englobante administrative. C'est pourquoi il faut définir le genre de discours particulier, la *scène générique*, parce que chaque discours a ses propres rôles à jouer : dans un discours de campagne présidentielle il s'agit d'un candidat qui parle aux électeurs, dans un cours à l'université il s'agit d'un professeur qui s'adresse aux étudiants, etc. La scène englobante et la scène générique définissent ce que Maingueneau appelle le *cadre scénique* du texte. C'est lui qui définit le cadre intérieur d'un énoncé, un espace stable qui donne le sens à un énoncé. C'est le cadre à l'intérieur duquel le discours va se produire et prendre son sens.

La question de la scène d'énonciation du discours de la PJE nous semble intéressante. Tout d'abord, le lecteur des textes se trouve dans la scène englobante, qui représente donc le type du discours. Nous pensons que la scène englobante est à la fois politique et administrative car on crée la politique de jeunesse européenne et, en même temps, cette politique est représentée administrativement dans des différents textes formels et législatifs au niveau européen et national. Ensuite, la question de la scène générique est plus complexe : le genre du discours de la PJE semble avoir des dimensions multiples. D'un côté, le lecteur des discours de la PJE se trouve dans une situation où on cherche à construire une PJE commune pour tous les États membres de l'UE. De l'autre côté, il s'agit aussi des jeunes eux-mêmes qui sont représentés dans un nouveau cadre discursif des politiques européennes. Regardons l'exemple ci-dessus tiré de la Décision du PE de 2006 :

10. ...soutenir les initiatives de jeunes ainsi que les projets et activités de participation à la vie démocratique permettant de développer la citoyenneté des jeunes et leur compréhension mutuelle.

Nous pensons que le genre du discours de la PJE, qui peut être représenté dans le cadre de la scène générique, doit être regardé de plusieurs côtés. Il n'est pas seulement question de faire participer les jeunes aux affaires de l'UE mais aussi de construire une nouvelle image des jeunes dans le contexte européen. Par conséquent, pour déterminer le cadre scénique du discours sur la PJE, nous devons garder dans l'esprit le fait que le lecteur lit les discours *dans le cadre spécifique* qui révèlent le type du texte et le genre du discours.

Le troisième type de discours d'après Maingueneau (2007 : 62), la *scénographie*, fait passer le cadre scénique à toute une nouvelle dimension. La scénographie est le point de

départ et ce que le discours fait naître en soi. En effet, le rôle de la scénographie est à la fois de légitimer un énoncé qui, lui, à son tour, doit légitimer la scénographie.

11. Le traité instituant la Communauté européenne, ci-après dénommé "le traité", institue une citoyenneté de l'Union et dispose que l'action de la Communauté en matière d'éducation, de formation professionnelle et de jeunesse vise essentiellement à favoriser le développement des échanges de jeunes et d'animateurs socio-éducatifs, ainsi qu'une éducation de qualité.

L'exemple ci-dessus de la Décision du programme Jeunesse en action montre comment la légitimation mutuelle entre la scénographie et l'énoncé marche. La scénographie du discours sur la PJE, qui encadre donc le contexte où le discours est né, est le besoin d'une politique de jeunesse commune à tous les membres de l'UE. Il sert donc à légitimer un énoncé qui 'institue une citoyenneté de l'Union'. Et, *vice versa*, cet énoncé renforce la légitimation de la scénographie du discours sur la PJE qui se base sur les objectifs et sur les valeurs de l'UE. Mais comme le cadre du discours n'est jamais un espace prédéterminé et indépendant du discours, la scénographie représente le développement du cadre de parole qui peut bouger à l'intérieur des cadres du discours (Maingueneau 2007 : 63). Par conséquent, la scénographie de la PJE a changé pendant le 21^e siècle. Comme la PJE existe déjà, la scénographie n'indique donc pas le besoin d'une PJE mais le renforcement et une meilleure mise en exercice du discours.

4.4. L'énonciateur et le destinataire du discours de la PJE

Dans ce travail, nous nommons, d'après Maingueneau (voir Maingueneau 2007) l'*énonciateur* celui ou ceux qui ont rédigé les textes. Pourtant, en nous demandant *qui* exactement est l'énonciateur des textes, la question devient très difficile. Dans notre travail, le corpus est constitué de discours où le nom de l'auteur est indéfini pour le lecteur. Et bien que les textes portent parfois une signature à la fin du texte (par exemple, la signature du président du Parlement européen dans des textes du PE), il est chaque fois question de textes qui ont été rédigés par des centaines des responsables politiques représentant 15, 25 ou 27 pays différents de l'UE. En ce qui concerne les rapports nationaux, nous connaissons les auteurs des textes. Cependant, les rapports nationaux sont des résumés entre différentes personnes travaillant dans le secteur de la jeunesse. Nous nous prononçons donc sur l'impossibilité de définir l'énonciateur exacte

des discours étudiés dans ce travail. Pourtant, le fait que nous analysons les textes dont les énonciateurs restent généralement inconnus est quelque chose que nous devons garder à l'esprit tout au long du travail : la politique de jeunesse européenne se fait pour une grande partie par *l'énonciateur institutionnel*.

Ensuite, celui qui reçoit le message de l'énonciateur est ici nommé *destinataire* (voir Maingueneau 1996, 2007). Les destinataires de notre corpus sont les responsables politiques et les différentes personnes qui travaillent dans le domaine de la jeunesse dont la tâche est de réaliser les décisions présentées dans les textes. Nous pensons que lorsque le destinataire (comme l'énonciateur) des discours reste assez difficilement définissable et passif du point de vue de la possibilité de la réaction immédiate au discours, le terme *destinataire* nous semble plus justifié que le terme *coénonciateur* (voir Maingueneau 1996) qui souligne le rôle actif de la personne à qui le discours est adressé. Il est assez clair que le rôle du destinataire du discours de la PJE n'est pas de réagir immédiatement à ce que proposent les textes. D'après Amossy (2006 : 44-45), ce sont les suppositions de la part de l'énonciateur au sujet de son destinataire qui déterminent la parole de l'énonciateur. Il est donc insignifiant que le discours se produise face à face ou *in absentia*.

Finalement, comme les textes étudiés dans ce travail ne peuvent pas être compris avant de se familiariser au contexte spécifique de la PJE, nous sommes d'avis que les textes sont adressés à un certain type de destinataire *idéal* ou *prototypique* que représentent par exemple les personnes qui travaillent dans le domaine de la jeunesse. Le discours sur la PJE adressé au destinataire idéal limite évidemment la compréhension des textes des personnes qui ne connaissent pas le domaine mais aussi la participation des gens à la construction et au développement du discours. Le discours se produit dans un contexte spécifique qui limite la discussion générale sur la PJE ainsi que la discussion de sa fonction dans la vie quotidienne des peuples de l'UE.

5. L'étude du lexique de la PJE et la lexicométrie

5.1. Pourquoi étudier les mots d'un discours ?

Pour montrer comment le discours sur la PJE est finalement construit, nous nous proposons de faire un parcours assez vaste du lexique du discours. Bien que nous soyons d'accord que le discours est plus qu'une liste de mots, nous pensons que la richesse du contenu des discours vient justement de la possibilité de choisir des mots qui renforcent leur pertinence et leur crédibilité. Nous pensons que les mots d'un discours résultent toujours d'un choix subjectif et unique qui dévoile quelque chose de la situation d'énonciation, du contexte et de l'objectif de l'énonciateur. En effet, notre idée est que les mots fonctionnent comme un miroir de l'état de la société. Comme le lexique ancre le discours au monde, notre but est de montrer comment les mots représentent le monde qui nous entoure et quel est leur rôle dans la création et dans la modification de notre conception du monde.

5.2. Le lexique : ancrage dans le monde social

Plusieurs linguistes le disent : le mot n'acquiert de sens que dans l'entourage d'autres mots. D'après Benveniste (1974 : 64), le message du discours peut être saisi par le sens qui, quant à lui, « se réalise et se divise en 'signes' particuliers, qui sont des MOTS ». Selon Chiss, Filliolet et Maingueneau (2001 : 118), le sens du mot est actualisé au cœur d'un énoncé à un moment donné. L'actualisation est toujours liée à la « personnalité » de celui qui fait passer le message, à la situation sociale et historique ainsi qu'à la relation interpsychologique entre l'énonciateur et le coénonciateur. Par exemple, dans la Décision du programme *Jeunesse* on dit :

12. Pour permettre aux jeunes d'acquérir des connaissances, des aptitudes et des compétences qui peuvent être un des fondements de leur développement futur et d'exercer une citoyenneté responsable qui facilite leur intégration active dans la société...

Ce qu'on entend par les mots comme *citoyenneté responsable* ou *intégration active* dépend de la situation d'énonciation. *La citoyenneté responsable* et *l'intégration active* sont des constructions langagières qui caractérisent les objectifs et les politiques de

l'Union européenne aujourd'hui. En plus, nous pensons que l'utilisation de certains mots résulte des besoins particuliers des sociétés. D'après Chiss, Filliolet et Maingueneau (2001 : 118), les mots sont toujours marqués par des connotations qui sont le produit des « acceptions particuliers à un individu ou un groupe ».

La signification lexicale, que Galatanu (1999 : 49) caractérise comme une « sémantique argumentative intégrée », nous intéresse ici du point de vue de la construction des discours. La signification lexicale fonctionne dans la production et dans l'interprétation du sens du discours. Notre but est de comprendre le fonctionnement de la signification des mots qui construisent un réseau d'association et non une discrimination des mots. La signification lexicale porte un champ de valeurs et de croyances qui sont associées aux mots et qui peuvent être déconstruites et reconstruites par des moyens langagiers. La possibilité que cette approche donne à l'analyse du discours consiste à attirer l'attention sur des mécanismes discursifs qui déconstruisent, reconstruisent et restaurent des valeurs et des croyances que fait produire le discours (*ibid.* 49-50). La signification des mots ne provient pas d'un espace vide mais repose sur un procès conscient qu'on fait par la langue. Notre analyse va se baser sur cette hypothèse que les mots 'ne tombent pas du ciel', mais que le choix des mots est justement un *procès conscient*.

Dans ce travail, nous adoptons les termes *mot thème* et *mot clé* proposés par Chiss, Filliolet et Maingueneau (2001 : 119-120). Nous pensons que la possibilité de repérer les mots thèmes et les mots clés et de voir quel est leur entourage lexical (le cotexte) dans le corpus nous permet de mieux comprendre par quels moyens langagiers la politique de jeunesse européenne est établie. Le mot thème réfère à un mot fréquemment utilisé dans le vocabulaire d'un discours (*ibid.*). Les mots thèmes sont dans notre travail par exemple *la jeunesse, la politique et l'Europe*.

En ce qui concerne les mots clés, on fait une claire distinction entre leur fréquence normale et leur sens particulier dans un corpus donné. Dans notre corpus, on trouve plusieurs fois des expressions comme « renforcer la coopération » ou « promouvoir le dialogue ». En effet, les cooccurrences des mots comme *coopération* et *dialogue* dans les textes étudiés dépassent leur fréquence normale et acquièrent de nouvelles significations propres au discours sur la PJE. C'est pourquoi nous allons prêter attention essentiellement aux mots clés qui à notre avis construisent une sorte de champ de mots clés établissant le discours sur la PJE tout à fait unique et spécifique.

Nous allons aussi élargir l'interprétation des mots clés vers leurs valeurs spécifiques dans le discours sur la PJE. Et, pour étudier les valeurs spécifiques de différents mots d'un corpus, on peut élargir l'étude vers les statistiques des cooccurrences. Il s'agit de montrer que certains mots (clés ou thèmes) attirent d'autres mots dans leur voisinage. Cet établissement des « champs » de mots thèmes ou mots clés est un outil que nous considérons illustratif du point de vue de notre objectif dans l'étude des corpus.

5.3. Le rôle de la lexicométrie dans l'étude des mots

Dans cette réflexion, nous visons à expliquer et à développer une approche linguistique spécifique à l'analyse du discours. Suivant tout d'abord les propositions d'Abdoun (1991), nous allons définir ce que quelques linguistes entendent par la *lexicométrie*. Ensuite, nous visons à développer l'idée de l'utilisation des techniques documentaires comme méthodologie fiable dans l'analyse du discours. L'utilisation de la lexicométrie dans notre travail est justifiée par le fait qu'en essayant de relever les moyens langagiers spécifiques du discours de la politique de jeunesse européenne, notre but est de montrer quelle est l'occurrence et la cooccurrence de certains mots qui, à notre avis, constituent le noyau du discours de la PJE. Nous visons aussi à repérer les changements possibles dans l'occurrence de ces mots avec le développement du discours de la PJE au 21^e siècle.

La lexicologie, discipline étudiée par la linguistique, a pour le but de montrer que les mots du discours sont des « unités lexico-syntaxiques » qui forment à la fois des associations et des combinaisons de plusieurs mots. Par la lexicologie, on vise à dévoiler l'ambiguïté ainsi que les glissements de sens des mots. L'organisation textuelle des mots met en évidence les dépendances réciproques des mots. « Les mots portent des enjeux de mémoire, des traces de conflits sociaux, politiques, culturels et constituent des valeurs d'échange » (Chiss, Filliolet et Maingueneau 2001 : 120).

Abdoun (1991 : 87-88) constate que l'objectif de la lexicométrie est de montrer la signification d'un corpus dans le cadre spatio-temporel qui encadre le texte. Cela se fait par le calcul des occurrences des mots qui jouent un rôle significatif dans la compréhension d'un texte. Par exemple, le mot clé *coopération* dans notre corpus est un

mot qui porte sûrement sur une mémoire historique considérable. Et quand on associe le mot *coopération* avec le mot *l'Union européenne*, on peut voir que la combinaison des deux mots crée une dépendance contextuelle unissant deux mots qui sont initialement nés dans des conditions différentes.

Notre but est surtout de relever quelques mots-clés et de les représenter dans des catégories classificatoires. Abdoun (1991 : 87-88) écrit que la représentation des mots-clés et des catégories sémantiques permet de comprendre la pensée collective de l'homme dans un contexte spatio-temporel bien déterminé. L'idée principale de la lexicométrie est que, tout en paraissant nous éloigner du contexte et de la problématique en question, la lexicométrie nous aide à nous en rapprocher. Abdoun part aussi de l'hypothèse que par la lexicométrie, nous pouvons refléter le contexte historique, social et celui de l'environnement du discours. Et bien que la lexicométrie soit par essence une méthode purement linguistique, elle s'est avérée utile aussi aux sociolinguistes.

Toutefois, selon Bonnafous et Tournier (1995 : 72-74), la lexicométrie construit des fréquentiels qui, de leur côté, servent à comprendre le discours de plusieurs points de vue. Premièrement, le fréquentiel sert tout d'abord à voir quelles sont les similitudes et les différences entre différents extraits du texte ou corpus. Deuxièmement, le fréquentiel sert à atteindre l'identité ou les thèmes du discours. Troisièmement, le fréquentiel aide à relever les stratégies discursives. Pour donner un exemple, les changements des mots ne sont pas innocents mais révèlent toujours des changements dans la construction sociale du monde. Le fait qu'on ne parle plus des travailleurs mais des salariés est une stratégie discursive intéressante. Il en va de même pour le mot *problème* autour des jeunes européens qui a été remplacé en *ressources* (Kuure 2007 : 373). On comprend un discours par la compréhension des mots qui sont liés les uns aux autres. Les mots se colorient réciproquement. Par cette raison-là, la statistique du vocabulaire donne un instrument adéquat pour saisir l'idéologie du corpus en question.

Bonnafous et Tournier (1995 : 71) constatent que la seule confrontation de plusieurs textes est une méthode fiable dans la lexicométrie car sans la comparaison de plusieurs textes, il n'y a pas de fréquences intéressantes qui révéleraient des structures internes du discours. C'est pourquoi dans ce travail, nous allons comparer plusieurs textes et montrer à l'aide de cet outil que les mots que nous allons étudier ne sont pas choisis par

hasard mais que leur présence dans chaque texte révèle des structures internes propres au discours sur la PJE.

Quant à l'interprétation des résultats, Heiden (2004 : 579) constate que, finalement, nous ne pouvons interpréter les mots mis en avant par la lexicométrie qu'en les situant dans le cotexte, c'est-à-dire par exemple dans la phrase où ils apparaissent. Aussi y a-t-il que l'interprétation des différentes fréquences pose plusieurs questions. Bonnafous et Tournier (1995 : 75) constatent que non seulement il faut connaître quel est le sens du mot dans un contexte précis mais il faut aussi savoir les conditions de communication (où le discours est né) et quel est le rôle du destinataire ou le projet énonciatif du locuteur. La lexicométrie ne sert pas alors toute seule à aborder la signification des textes, mais c'est un bon outil qui complète le travail des linguistes et qui offre de nouvelles perspectives à l'analyse du discours. Dans notre travail, nous visons d'abord à faire ressortir certains mots des textes. Par la suite, suivant les théories présentées ci-dessus, nous allons continuer à interpréter des résultats proposés par le logiciel de la lexicométrie en situant les mots en contexte.

6. La réalité (?) et les présuppositions du discours

Avec l'analyse des mots clés et thèmes du discours sur la PJE, nous devons garder à l'esprit tout au long du travail que le discours peut servir à créer « des mondes » qui n'existent que dans des discours et qui ne correspondent pas à la réalité extralinguistique (Fairclough 2003 : 124). C'est pourquoi nous pensons qu'il serait important de dresser un bilan sur quelques théories qui révèlent justement cet aspect critique du contenu des discours. Pour pouvoir comprendre le véritable rôle du discours sur la PJE dans des politiques européennes d'aujourd'hui, nous devons également étudier les manières langagières qui visent à renforcer la crédibilité des discours et dont le rôle est de construire une certaine *image* de l'état des choses qui peut être, bien évidemment, différent de la réalité.

6.1. Foucault : trois systèmes d'exclusion

Foucault (1971 : 21) présente trois systèmes d'exclusion dans la production des discours. Le premier système, *la parole interdite*, montre que le discours est une production que contrôlent les procédures esquivant ce qui peut être lourd et redoutable. En effet, nous sommes entourés par l'interdit du discours qui détermine ce que nous ne pouvons pas dire dans un discours (*id.* p. 10-11). Nous pensons que nous pouvons trouver cet aspect de l'interdit dans le discours sur la PJE : par exemple, il serait maladroit de parler de l'immigration comme obstacle à la situation de l'emploi des jeunes. En revanche, on parle des *échanges* et de la *globalisation* qui sont des mots neutres pour les sociétés européennes. Nous pourrions même dire que la parole interdite facilite l'adoption du discours sur la PJE dans des politiques européennes et ensuite dans des politiques nationales.

Selon le deuxième système de Foucault (1971 : 12-13), le discours contient *le partage* et *le rejet*. C'est à travers les paroles que nous reconnaissons la folie du monde et rejetons ce que nous ne voulons pas entendre. Troisièmement, le discours est aussi caractérisé par la *volonté de vérité* qui frappe qui s'appuie sur un support institutionnel et cherche à être renforcée et valorisée. La volonté de vérité vise aussi à s'appuyer sur les autres discours et de cette façon elle cherche à se justifier et à se rationaliser (*id.* : 19-20). Pour illustrer la justification et la rationalisation de la PJE, regardons maintenant ce que propose la Commission européenne dans le bilan des actions de 2004.

13. Le nouveau cadre de coopération européenne est devenu une réalité et les engagements pris par la Commission ont tous été tenus. Le domaine jeunesse est maintenant constitué en tant que champ politique dans lequel tous les acteurs sont mobilisés, dialoguent et coopèrent.

En ce qui concerne le partage et le rejet du discours proposés par Foucault, nous estimons qu'il est facile de partager l'objectif de l'extrait dont le but est de renforcer le cadre de la coopération européenne dans le domaine de la jeunesse européenne. La volonté de vérité, quant à elle, est visible dans la première phrase de l'extrait qui dit que la coopération européenne est devenue une *réalité*. Cette coopération cherche à être valorisée et renforcée par la construction d'un champ politique où les acteurs *dialoguent* et *coopèrent*. De plus, bien évidemment, le support institutionnel est dans ce cas

considérable, étant donné que le texte a été rédigé par la Commission européenne qui représente l'une des institutions de la politique européenne.

6.2. Les présuppositions de Fairclough

Pour développer l'idée de la volonté de vérité de Foucault (1971), nous pouvons observer que les textes concernant la PJE incluent aussi des *présuppositions*. Fairclough (2003 : 40) constate que les présuppositions sont des choses qu'on prend pour vraies sans remettre en question les raisons pour lesquelles nous les prenons pour vraies. Aussi y a-t-il que les présuppositions lient les textes les uns aux autres. En effet, on utilise des concepts (p.ex. la globalisation) qui ont déjà été plusieurs fois mentionnés ailleurs et, par la suite, sont devenus des « vérités globales ». En utilisant des concepts qui sont devenus des « vérités globales », on risque de transformer les assertions en présuppositions. Par la suite, nous allons voir quels genres de présuppositions contient l'extrait ci-dessous tiré du bilan de 2004 de la Commission européenne.

14. La perspective du renforcement des politiques et actions en faveur de la citoyenneté active, notamment des européens, se traduit également dans les propositions de la Commission...

Examinons la présupposition de *la citoyenneté active*. Comme les présuppositions sont quelque chose qu'on *veut* réaliser (Fairclough 2003 : 40), il n'est pas question du fait que la citoyenneté active existe vraiment (que veut-elle vraiment dire ?) mais du fait qu'on essaie d'en construire une réalité. Souvent, les présuppositions deviennent ce qu'on prend pour réel justement par leur mélange avec la réalité proposée par les discours. En effet, d'après Bourdieu (2001 : 239), la vérité dépend de la capacité du locuteur de faire croire en ce qu'il présente comme vérité. On oublie facilement que les concepts comme *la citoyenneté active* ne sont pas des vérités en tant que telles mais des présuppositions, quelque chose qu'on construit par la langue. En plus de l'importance des présuppositions dans la construction des textes, elles ont une fonction importante dans la construction de la cohérence des sociétés (Fairclough 2003 : 40).

15. Les objectifs généraux du programme consistent à: a) promouvoir la citoyenneté active des jeunes, en général, et leur citoyenneté européenne en particulier; b) développer la solidarité et promouvoir la tolérance entre les jeunes, notamment en vue de renforcer la cohésion sociale dans l'Union;

Nous pouvons voir que dans l'exemple ci-dessus de la Décision du programme *Jeunesse en action*, l'outil de la présupposition *citoyenneté active* dans la construction de la cohérence des sociétés est incontestable. La *citoyenneté active* sert à lier les jeunes à ce que représente la citoyenneté européenne qui, elle, va ensuite de 'renforcer la cohésion sociale dans l'Union'. Cet exemple montre pourquoi nous constatons qu'il est primordial de reconnaître la différence entre les présuppositions établies par le discours et la réalité.

7. La langue et les politiques

On aurait tort de sous-estimer l'autonomie et l'efficacité spécifique de tout ce qui advient dans le champ politique et de réduire l'histoire proprement politique à une sorte de manifestation épiphénoménale de forces économiques et sociales dont les acteurs politiques seraient en quelque sorte les marionnettes (Bourdieu 2001 : 227).

Suivant l'idée de Bourdieu (*ibid.*), nous allons souligner le rôle important des politiques pour parvenir à une bonne interprétation du discours sur la PJE. Le point de départ de notre travail est qu'on fait de la politique par la langue. La langue peut exister sans politiques mais sans langue, il n'y aurait pas de politiques. Le pouvoir de la langue sert à agir « sur les systèmes de croyances et des valeurs des publics visés, pour les conforter et les consolider ou, inversement, pour les déconstruire et les reconstruire » (Galatani 1999 : 41). Notre idée est que la langue sert à établir un 'imaginaire social' qui, selon l'Encyclopédia Universalis⁸, désigne « l'ensemble des représentations imaginaires propres à un groupe social » qui comprend par exemple les mythes, les croyances et les utopies. Nous proposons alors que les textes établissant le discours de la PJE ne représentent pas vraiment la réalité mais essayent d'en construire une. Par exemple, dans l'exemple précédent 15, on parle de la *citoyenneté active et européenne*. Nous pensons que les concepts de ce genre appartiennent à des outils langagiers qui servent à renforcer la cohésion et la crédibilité des politiques européennes. Le lien inséparable entre la langue et les politiques est quelque chose que nous déclarons important à garder à l'esprit tout au long du travail.

⁸ <http://www.universalis.fr/encyclopedie/imaginaire-social/>

Le lien entre la langue et les politiques se voit dans le fait que le discours sert également à légitimer une politique impopulaire qui pourrait autrement être rejetée par le peuple (Fairclough 2006 :21). Dans le discours sur la PJE, nous pouvons trouver des exemples où on utilise des événements sociaux et politiques pour justifier la PJE. Par exemple, dans la Communication de la Commission au Conseil de 2009, dire que les différentes politiques sont *nécessaires pour permettre aux jeunes de devenir plus vite autonomes* montre comment en référant aux autres politiques, on justifie la pertinence et le caractère inévitable de la PJE.

16. Les politiques de l'emploi, de la protection sociale, de l'aide à l'insertion, mais aussi celles du logement et du transport concernent la jeunesse. Elles sont nécessaires pour permettre aux jeunes de devenir plus vite autonomes et devraient être développées en prenant compte de leur point de vue et de leurs intérêts, et en profitant des acquis et expériences spécifiques aux politiques de la jeunesse.

Ensuite, Fairclough (2006 : 30) écrit qu'en tenant compte du contexte politique, social et historique, les corpus révèlent souvent des changements dans l'utilisation de la langue. Et puis, les changements dans la langue rentrent en rapport direct avec l'évolution des événements politiques, sociaux et historiques. Autrement dit, les événements politiques et sociaux changent le vocabulaire du discours (Torfing 2005 : 5). Le rapport entre le changement du discours et les politiques de la PJE est illustré dans les travaux de Kuure. Kuure (2007 : 373-375) constate que le point de départ du discours de la PJE a longtemps été le fait que les jeunes ont été vus comme des *problèmes* qui causent des difficultés à la société. On pensait que les jeunes avaient des difficultés à s'adapter aux demandes de la société ou du marché du travail. Selon les observations de Kuure, la rhétorique de ce genre a visiblement changé à partir de la fin des années 90, et aujourd'hui on parle des jeunes en tant que *ressources*. On voit que la problématique n'est plus les jeunes eux-mêmes, mais aujourd'hui on se demande comment utiliser les ressources qu'ils sont dans la société.

D'après Torfing (2005 : 5), la langue sert aussi à préparer le destinataire aux futurs changements dans le cadre politique. Les ambiguïtés linguistiques et les nouvelles tendances rhétoriques rendent les stratégies et les projets politiques plus faciles à réaliser. La langue change selon les projets politiques et sociaux. Cette idée est développée aussi par Fairclough (1999 : 132-133) qui constate que les pratiques discursives sont liées aux procès sociaux et, en effet, les discours assurent le pouvoir et

l'hégémonie des États. La langue sert donc à légitimer le pouvoir politique. On pourrait même dire qu'on a dû construire un nouveau style de discours politique européenne, de nouvelles constitutions, de nouveaux textes, une nouvelle histoire même, qui tous reflètent et construisent de nouvelles réalités politiques européennes changeant avec le temps (Galasińska et Galasiński 2007 : 98). Et vice versa, on doit aussi souligner le fait que les projets politiques et sociaux, eux aussi, sont soumis aux changements de la langue (Torfing 2005 : 5). Par exemple, le discours de la PJE a mené la Finlande à établir une nouvelle loi de jeunesse en 2006⁹.

Le discours est aussi une construction qui ancre certaines interprétations au contexte et en exclut d'autres (Risse 2004 : 165). L'idée de la recontextualisation de Fairclough (2007 : 34) sert à montrer comment un élément (dans notre cas la politique de jeunesse) peut être recontextualisé et inclus dans une entité plus large (dans notre cas les politiques de l'UE). La recontextualisation est souvent liée aux changements sociaux qui sont ensuite liés au discours (*id.* : 43). Les éléments hors du contexte discursif viennent en contact avec ce qui est déjà inclus dans le discours et sont recontextualisés dans le contexte. La recontextualisation peut s'effectuer activement ou passivement. Pourtant, il s'agit toujours d'un passage conscient : un élément exclu ne peut être inclus dans une entité sans des actions intentionnelles (*id.* : 34). Dans la partie empirique, nous visons à montrer que la politique de jeunesse d'aujourd'hui est une nouvelle dimension dans le discours européen. Nous pensons que la recontextualisation du domaine de la jeunesse dans les politiques de l'UE sert d'une part à renforcer le sentiment d'appartenance du peuple européen à ce que représente l'UE et de l'autre part à répondre aux défis actuels des sociétés de l'UE. Le discours de la PJE contient plusieurs passages qui révèlent cette idée. Voici un exemple du Livre blanc :

17. En ce qui concerne plus particulièrement les jeunes, différents aspects sont abordés tant dans les objectifs communs que dans les plans : développer un marché du travail favorable à l'inclusion des jeunes.

Dans le discours de la PJE, les jeunes sont recontextualisés dans des différentes politiques de l'UE, par exemple dans le discours de l'UE du marché du travail. L'UE se trouve face par exemple aux pays en voie de développement qui risquent de défavoriser la puissance économique de l'UE. Cela repousse les responsables politiques à obtenir

⁹ <http://www.finlex.fi/fi/laki/ajantasa/2006/20060072>

une meilleure participation des jeunes au marché du travail de l'UE. Nous pensons qu'il ne s'agit pas d'un changement seulement économique, mais les événements (politiques, économiques, sociaux etc.) renforcent les discours à s'adapter aux besoins de la société. Le discours sur l'inclusion des jeunes européens dans le marché du travail montre le lien inséparable entre le discours et les politiques.

8. L'identité européenne

8.1. Présentation de l'identité européenne

Le lien entre la langue et les politiques est visible aussi dans la construction de l'identité européenne. Pourtant, nous n'allons pas nous prononcer sur l'existence possible d'une identité européenne, mais le but est de voir comment, par des moyens langagiers (et politiques), on vise à en construire une. Notre hypothèse est que l'identité nationale ou européenne n'est pas quelque chose qui peut se produire tout seul chez les individus, mais que c'est un projet historique et social que l'on fait consciemment par les discours.

Nous pouvons voir qu'on ne parle pas directement de l'identité européenne, mais on en construit une par une certaine image. On parle de l'autonomie des jeunes *que les politiques européennes concernant la jeunesse rendent possible*. L'acquisition de cette autonomie, qui à notre avis est un aspect important de la question de l'identité, va être accélérée, selon l'exemple, grâce aux politiques européennes.

En effet, l'identité est une notion qui est devenue assez centrale dans tous les documents concernant la politique de jeunesse. En plus, en ce qui concerne l'image de l'Europe, d'après Wilson et Millar (2007 : 1-5), il n'existe pas un seul concept de l'Europe mais plusieurs parce que l'Europe est une *construction sociale et discursive* qui change dans le temps et dans l'espace. De la même façon, Balibar (2004 : 9) constate que l'Europe a en effet besoin d'une identité fictive et commune pour tous pour que la représentation de l'identité devienne l'objectif des institutions et de l'imaginaire des individus.

Nous n'envisageons pas d'étudier l'identité européenne au niveau individuel car nous pensons que cela dépasserait les limites du présent travail. Pourtant, nous pensons pouvoir faire des généralisations qui reposent justement sur les textes étudiés dans ce

travail car les textes révèlent bien évidemment des choses que les décideurs considèrent comme identité individuelle européenne. Toutefois, nous visons à étudier l'identité européenne comme construction sociale et collective.

Nous pensons que la théorie du constructivisme social présente de son côté ce que nous entendons par la construction des politiques européennes sociales et collectives. D'après Risse (2004 : 160-164), l'idée du constructivisme social est que la réalité sociale est construite et reconstruite par l'homme. Les gens sont dépendants de l'environnement social et de la culture qui est socialement partagée entre les individus. L'environnement social dans lequel nous vivons définit ce que nous sommes et ce qu'est notre identité, toujours socialement déterminée. Les normes sociales qui définissent même l'existence des membres de la communauté sociale contribuent à créer l'identité. Les normes qui socialisent les citoyens définissent aussi les règles de la communauté.

La plus intéressante des approches du constructivisme social est, selon Risse (2004 : 164), celle qui cherche à élucider le fonctionnement de la société ; pour ce faire, on doit tenir compte des fonctionnements et de l'utilisation de la langue. Plutôt que les procès logiques et rationnels, cela nous permet de percevoir les politiques européennes comme quelque chose qui n'existe que dans les discours. Autrement dit, le pouvoir est établi par les discours (*id* : 165). Après un bref aperçu historique, nous allons traiter cette question de la construction de l'identité européenne vue par différents auteurs.

Le concept de l'Europe et la politique européenne ont gagné de plus en plus de terrain dans les recherches sur les discours européens. Après l'élargissement de l'UE à 27 pays et l'augmentation du nombre des pays candidats, il n'est pas surprenant que les auteurs consacrent aujourd'hui beaucoup d'efforts sur ce qu'on entend par 'Europe' ou par 'européanisme' et sur ce qu'ils pourraient signifier aux citoyens de l'Europe dans le futur (Wilson et Millar 2007 : 1,5). Balibar (2004 : 9) constate que « être européen » est en effet un objet politique dans la construction de l'Union européenne. Et comme il s'agit de la jeunesse *européenne*, nous pensons qu'il serait utile de voir par quels moyens on construit des 'êtres européens'.

8.3. La construction de l'identité européenne

Pourquoi l'Europe a-t-elle besoin de pouvoir ? Pour défendre une certaine identité qui pour les Européens vaut la peine d'être défendue.¹⁰

Tout d'abord, nous devons définir la différence entre *l'identité européenne* et *l'identité de l'Union européenne*. Les citoyens de l'Union européenne peuvent se sentir attachés à l'Europe et sentir qu'ils ont une identité européenne sans le contexte spécifique que leur représente l'Union européenne –et vice versa. Pourtant, il faut se rappeler que l'Union européenne a joué un rôle majeur dans la construction des identités européennes des citoyens des états membres (Risse 2004 : 169). Dans notre travail, nous nous concentrons sur le terme 'identité de l'Union européenne'. Pourtant, nous utiliserons le concept simple de *identité européenne* en nous référant à *construction de l'identité de l'Union européenne en particulier*. Nous pensons que le but de la politique de jeunesse européenne est de créer une identité européenne chez les jeunes *dans le cadre de l'Union européenne*.

Wæver (2005 : 38) propose que la construction de l'identité n'est qu'un projet discursif et symbolique, quelque chose qu'on construit dans des discours. C'est aussi pourquoi il est difficile de parler d'une seule identité européenne ; plusieurs identités se forment dans des contextes différents. D'ailleurs, Stravakakis (dans Howard et Torfing 2005 : 81-82) avance que l'Europe n'a pas réussi à créer de dimension affective, de sentiments d'appartenance, qui jouent un rôle primordial dans la construction de l'identité.

D'un certain point de vue, on pourrait considérer qu'au moins dans des discours européens, l'identité nationale a été transformée en identité européenne. Malgré le pouvoir national considérable des états-membres de l'Union européenne, le discours sur les identités des citoyens européens a acheminé vers un sens où l'Europe joue un rôle de plus en plus actif (Wæver 2005 : 33). Pour cette raison-là, l'identité européenne ne doit pas être considérée comme quelque chose qui remplace l'identité nationale, mais le concept d'identité européenne est en effet *inclus* dans la vision identitaire des citoyens des états membres (Wæver 2005 : 204).

¹⁰ Notre traduction. Tzvetan Todorov dans Bauman (2004).

C'est dans les années 70, avec les crises internationales, que les institutions européennes ont décidé de promulguer le concept d'identité européenne. Publiée en 1973, la Déclaration sur l'identité européenne¹¹ est le premier document de ce changement de discours où l'identité nationale devient l'identité européenne. L'identité européenne est représentée de la façon suivante :

18. Désireux d'assurer le respect des valeurs d'ordre juridique, politique et moral auxquelles ils sont attachés, soucieux de préserver la riche variété de leurs cultures nationales, partageant une même conception de la vie, fondée sur la volonté de bâtir une société conçue et réalisée au service des hommes, ils entendent sauvegarder les principes de la démocratie représentative, du règne de la loi, de la justice sociale –finalité du progrès économique – et du respect des droits de l'homme, qui constituent des éléments fondamentaux de l'identité européenne.

Après la Déclaration, l'identité européenne est fortement visible et introduite dans divers documents et déclarations. Pourtant, selon Wæver (2005 : 211), nous pouvons considérer que l'identité européenne a expérimenté un changement de cap. Dans les années 70 et 80, l'identité européenne était surtout marquée par des symboles d'une communauté culturellement et historiquement unie (comme on peut voir dans la Déclaration de 1973). À partir des années 90, on a vu un changement de direction et l'identité européenne s'est transformée en valeurs de pluralisme. Cela est fortement visible dans notre corpus. Par exemple, dans la Décision du programme *Jeunesse en action*, toute sorte de pluralisme, comme les différences culturelles ou ethniques, est utilisé comme ressource pour entériner la cohésion des citoyens de l'UE et pour le renforcer l'identité européenne qui se base sur l'acceptation des différences :

19. Les objectifs généraux du programme contribuent au développement des politiques de l'Union, en particulier en ce qui concerne la reconnaissance de la diversité culturelle, multiculturelle et linguistique de l'Europe, le renforcement de la cohésion sociale et la lutte contre toute discrimination fondée sur le sexe, la race ou l'origine ethnique, la religion ou les convictions, le handicap, l'âge ou l'orientation sexuelle, ainsi que le développement durable.

¹¹ (<http://www.ena.lu/declaration-identite-europeenne-copenhague-14-decembre-1973-010002278.html>)

9. La citoyenneté européenne

9.1. Aperçu historique

Comme nous pensons que l'identité européenne est plutôt une construction sociale et politique, le chapitre suivant sur la citoyenneté européenne va se baser sur l'idée que la citoyenneté européenne est une construction juridique qui se base sur des droits. Quant au côté historique du terme, d'après Delanty (1995 : 160), au 19^e et au 20^e siècle la citoyenneté était conçue comme l'association de la citoyenneté à l'état-nation. On trouvait le concept de citoyenneté dans des constitutions des démocraties libérales et des monarchies. D'ailleurs, après la Révolution française, l'idée de la citoyenneté était plutôt liée à la politique démocratique qu'à la monarchie. Quant à l'état-nation, la montée du concept de citoyenneté influençait l'idée que les droits civils ne pourraient être garantis qu'à l'intérieur d'un état-nation. Autrement dit, les états-nations ont institutionnalisé le concept de citoyenneté (*id* : 161). Aujourd'hui, on vit le changement conceptuel de la citoyenneté. On se demande comment créer une citoyenneté en dehors des frontières nationales qui auparavant limitaient l'extension des droits civils.

9.2. La construction de la citoyenneté des jeunes européens

D'après Hastings (2008), les différentes mutations sociales comme l'immigration, l'émigration, les nouvelles demandes sociales et la globalisation définissent d'une nouvelle façon le concept de citoyenneté et de l'identité. Les États se trouvent face à la diversité sociale, individuelle et politique. Pour cette raison-là, Hastings (2008) propose qu'on cherche une nouvelle forme de protection contre les différentes demandes que présentent les citoyens du 21^e siècle. Le discours de la PJE révèle la demande à la différence qui est incluse dans la citoyenneté active. Par exemple, dans Action 1 de la Décision du programme Jeunesse en action on dit :

20. Ces activités, qui sont fondées sur des partenariats transnationaux entre les différents acteurs d'un projet, impliquent la participation active des jeunes et visent à leur permettre de découvrir la diversité des réalités sociales et culturelles et d'être sensibilisés à celles-ci, d'apprendre les uns des autres et d'avoir davantage le sentiment d'être des citoyens européens. Le soutien est axé sur des activités multilatérales de mobilité de groupe mais n'exclut pas des activités bilatérales de ce type.

21. Les objectifs généraux du programme contribuent au développement des politiques de l'Union, en particulier en ce qui concerne la reconnaissance de la diversité culturelle, multiculturelle et linguistique de l'Europe, le renforcement de la cohésion sociale et la lutte contre toute discrimination fondée sur le sexe, la race ou l'origine ethnique, la religion ou les convictions, le handicap, l'âge ou l'orientation sexuelle, ainsi que le développement durable.

Nous pouvons observer que 'découvrir la diversité des réalités sociales et culturelles' est fortement lié au 'sentiment d'être des citoyens européens'. Nous pensons que le concept de citoyenneté sert d'une certaine manière à répondre aux besoins des individus. C'est aussi une nouvelle forme de protection sociale contre les risques du peuple européen qui pourrait être trop diversifié et varié. Dans le deuxième exemple du même texte, 'la diversité culturelle, multiculturelle et linguistique' est utilisée comme outil pour le 'renforcement de la cohésion sociale'. Suivant l'idée du pluralisme dans la construction de l'identité européenne, nous pensons que la diversité sociale et culturelle des jeunes européens est utilisée aujourd'hui comme raisonnement, voir comme justification, pour la construction de la citoyenneté européenne. En renforçant la reconnaissance de la diversité sociale et culturelle des jeunes, on vise à renforcer les sentiments d'inclusion sociale des jeunes dans l'UE. Nous constatons également que ce renforcement donne plus de valeur au concept de *citoyenneté européenne*.

Balibar (2004 : 161-162) observe que la construction de la citoyenneté européenne peut être saisie en réfléchissant sur l'élaboration des constitutions européennes. Les dispositions constitutionnelles relatives à la citoyenneté sont multiples. Par exemple l'adoption de la Charte des droits civils étend la citoyenneté à la 'constitutionnalisation'. Selon Balibar, les constitutions représentent les pratiques sociales et politiques plutôt que les véritables droits des citoyens. Il continue que la construction de la citoyenneté européenne est même impossible sans les droits démocratiques fondamentaux dans le cadre de l'Europe.

Kandil (2004 : 162) constate que la citoyenneté est aussi liée aux engagements politiques de la société participative. Les citoyens sont des acteurs qui ne restent pas passifs mais qui agissent et participent aux décisions de la communauté parce qu'ils sont eux mêmes responsables de leur destin. En effet, la citoyenneté est liée à l'idéal de la *liberté publique et politique* car les citoyens sont devenus des acteurs politiques (Delanty 1995 : 160). C'est pourquoi le concept de *citoyenneté*, dont le but est de construire un lien entre l'État et l'individu (Yuval-Davis 1997 : 68) englobe aujourd'hui

le concept d'*activité* et de *participation* (Kandil 2004 : 162) qui ancrent (au moins au niveau discursif) les citoyens dans leur communauté sociale et politique. Le citoyen est un acteur actif qui assiste à de nouvelles formes de participation. Il est alors question de *participer* au fonctionnement de la société. Aussi, les citoyens sont-ils des acteurs sociaux qui sont reconnus par le fait qu'ils sont les *bénéficiaires du travail participatif*. (Hastings 2008). En ce qui concerne notre travail, il serait difficile, même impossible, d'éviter les concepts de citoyenneté active et de participation. Les concepts apparaissent à plusieurs reprises ; voici quelques exemples tirés de la Décision établissant le programme *Jeunesse en action* (les différents notions de l'actif et de la participation sont en italique):

22. Cette mesure soutient des projets dans lesquels les jeunes *participent activement* et directement à des *activités* qu'ils ont eux-mêmes conçues et dont ils sont les *acteurs* principaux afin de développer leur esprit d'initiative et d'entreprise ainsi que leur créativité.

23. Cette mesure soutient des projets ou des *activités* visant à promouvoir la *participation* des jeunes à la vie démocratique. Ces projets et *activités* encouragent la *participation active* des jeunes à la vie de leur communauté aux niveaux local, régional, national ou international.

24. Les *activités* de ces organisations non gouvernementales doivent notamment contribuer à la *participation active* des jeunes citoyens à la vie publique et à la société ainsi qu'à l'élaboration et à la mise en œuvre d'actions de coopération européenne dans le domaine de la jeunesse au sens large.

Par les exemples 22, 23 et 24, nous pouvons facilement voir que l'un des buts du discours sur la PJE est de créer des jeunes actifs qui participent aux affaires de la communauté européenne. Nous sommes d'avis que l'utilisation si nombreuse et absolument inévitable des concepts d-activité/active et de participation montre le besoin de renforcer le lien entre l'État (l'UE) et l'individu (les jeunes). Cela prouve aussi que le discours sur la PJE n'a pas seulement été fait pour améliorer la situation des jeunes (comme il a été écrit par exemple dans les Décisions), mais aussi pour améliorer le renforcement et l'adaptation des politiques de l'Union européenne.

10. Les valeurs européennes

Dites-moi quelles sont vos valeurs et je vous dirai quelle est votre identité.
Bauman (2004 : 124)

Après nous être familiarisés avec la citoyenneté et l'identité européenne, nous nous proposons de faire un petit parcours des *valeurs européennes* qui donnent à l'analyse du discours sur la PJE une nouvelle perspective. Les valeurs viennent du fait que, d'après Hastings (2008), la société n'existe pas sans la création d'une cohésion entre les individus. Les citoyens doivent se sentir liés les uns aux autres. C'est pourquoi ils doivent partager les mêmes valeurs, qui sont un outil important pour la construction de la cohésion sociale des individus. Les valeurs comprennent ce que nous considérons comme normal ou anormal, acceptable ou inacceptable.

Bauman (2004 : 125-128) présente quatre valeurs européennes proposées à l'origine par Todorov¹² qui définissent le cadre de l'identité européenne. La première valeur est la *rationalité*. L'histoire de l'Europe a toujours été justifiée par la foi en raison. La deuxième valeur est la *justice*, qui représente une frontière séparant la justice de l'injustice. La justice a longtemps protégé les sociétés contre l'inégalité, la corruption et le favoritisme. Elle est créée pour écarter les actions égoïstes. Elle souligne les valeurs de la solidarité et, par cela, rend possible l'existence des sociétés. La troisième valeur contient le concept de *démocratie* qui rend les sociétés autonomes mais qui, paradoxalement, comprend aussi l'image d'une société qui n'est jamais achevée. Aussi la démocratie est-elle fortement liée à la quatrième valeur de *liberté*. Les citoyens sont libres en tant qu'individus et ils peuvent avoir confiance dans cette liberté.

L'UE est quelque chose qui poursuit son voyage infini dont la fin reste inachevable. Comme le dit Bauman (2004 : 129), l'Europe n'est jamais prête comme construction sociale, mais les valeurs changent avec les mutations de la société. De plus, les valeurs semblent rester toujours assez vagues et ambiguës car il serait assez difficile de définir ce qu'on entend exactement par la solidarité ou la tolérance dans une Union européenne de 27 pays différents. Pourtant, le rôle des valeurs européennes ne reste pas insignifiant

¹² Présentées dans Bauman (2004).

mais leur apparition dans la construction des politiques et dans des discours semblent être importante pour la crédibilité des politiques.

Les valeurs européennes que nous présenterons dans notre travail reflètent l'appel aux valeurs européennes d'aujourd'hui. Dans la Décision du programme *Jeunesse en action* une phrase comme « ...développer la solidarité et promouvoir la tolérance entre les jeunes, notamment en vue de renforcer la cohésion sociale dans l'Union » révèle des valeurs de l'UE comme la solidarité et la tolérance. Selon Hastings (2008), la solidarité est d'abord apparue dans le langage politique et ensuite, elle est devenue une idée commune aux sociétés. La solidarité est établie par l'idéologie qui fait que les individus se sentent liés les uns aux autres. Hastings continue que toutes les mesures de redistribution (les retraites, l'assurance des maladies, les services publics...etc.) se font sous le nom de la solidarité. Elle est devenue une valeur fondamentale de la citoyenneté, même une religion civile. En effet, Hastings constate que cette idée de solidarité construit en même temps l'idée que nous sommes tous dans un certain état de dette les uns vers les autres. Et puis, la nécessité de la solidarité a comme conséquence l'intégration sociale, un sentiment d'appartenir à une communauté.

Dans les chapitres suivants, nous allons nous concentrer sur l'étude empirique du discours sur la politique de jeunesse européenne. Nous espérons pouvoir montrer que ce que nous venons de parcourir dans l'approche théorique donne quelques aspects importants à notre étude empirique. Nous visons également à montrer que les discours sur la PJE couvrent un domaine assez vaste à étudier, et nous espérons que ce travail analytique pourra de quelque façon inspirer les futures recherches dans le domaine de la PJE.

11. L'évolution de la politique de jeunesse européenne à partir des années 90

L'intégration du concept *jeunesse* dans des politiques européennes est relativement récente¹³. Ce n'est que dans le traité de Maastricht en 1993 qu'on a procédé à

¹³ http://ec.europa.eu/youth/glance/glance5_fr.htm

l'inclusion de la politique de jeunesse dans les politiques européennes. D'après l'article 149 § 2 de traité de Maastricht, l'Union européenne devrait «...favoriser le développement des échanges de jeunes et d'animateurs socio-éducatifs... ». Cependant, bien que dans les années 90 on ait parlé de la participation des jeunes, de l'initiative chez les jeunes et de leur intégration dans la société, la valorisation des idées de la politique de jeunesse au niveau européen et la coopération entre les États membres restaient à réaliser concrètement (Kuure 2007 : 373).

Après le dernier élargissement de l'Union européenne en 2007, l'UE compte aujourd'hui 75 millions de jeunes entre 15 et 25 ans. Les nouveaux défis qu'on rencontre aujourd'hui dans le domaine de la jeunesse ne correspondent plus à la politique des années 90. Aujourd'hui, l'UE se trouve face aux défis de l'évolution démographique, du vieillissement de la société, de la participation faible des jeunes à la vie politique et des différentes mutations sociales de la jeunesse. Et c'est à partir de ces nouveaux changements sociaux, politiques et démographiques que le discours a pris de nouvelles dimensions. Au lieu d'une approche problématique qu'on a rencontrée avant le 21^e siècle, on vise aujourd'hui à répondre aux besoins des jeunes et à leur donner des moyens pour une meilleure possibilité à la participation active à la vie publique européenne.¹⁴ Et c'est à partir de ces changements dans le discours que nous allons présenter la nouvelle construction discursive de la PJE.

12. La politique de jeunesse européenne dans les textes

12.1. Les objectifs du Livre blanc

En partant du Livre blanc, nous allons maintenant relever les points les plus importants dans l'évolution du discours sur la PJE. Comme le Livre blanc représente pour la première fois de nouvelles tendances et orientations à la politique de jeunesse, nous pouvons supposer qu'il représente également les premiers changements langagiers considérables dans le discours sur la jeunesse européenne du 21^e siècle. Voyons

¹⁴ http://europa.eu/legislation_summaries/education_training_youth/youth/c11055_fr.htm

maintenant quels sont les objectifs principaux dans la construction de la PJE présentés dans le Livre blanc :

- 25.
- Ouverture : assurer une information et une communication active vis-à-vis des jeunes, dans leur langage, afin qu'ils comprennent le fonctionnement de l'Europe et des politiques qui les concernent.

 - Participation : assurer la consultation des jeunes et promouvoir leur participation aux décisions qui les concernent et, d'une façon générale, à la vie de leurs communautés.

 - Responsabilité : développer une coopération nouvelle et structurée entre les Etats membres et les institutions européennes, afin de mettre en place, au niveau de responsabilité approprié, des solutions concrètes en réponse aux aspirations des jeunes.

 - Efficacité : valoriser la ressource que représente la jeunesse pour qu'elle puisse répondre aux enjeux de la société, qu'elle puisse contribuer au succès des différentes politiques qui la concernent et qu'elle puisse construire l'Europe de demain.

 - Cohérence : développer une vision intégrée des différentes politiques qui touchent la jeunesse et des différents niveaux d'intervention pertinents.

Avec les exemples ci-dessus, nous pouvons voir que le discours de jeunesse européenne, problématique jusqu'au 21^e siècle, a changé dans le sens que maintenant il s'agit de faire participer les jeunes à la vie politique européenne. Les jeunes ne sont plus présentés comme quelque chose de problématique, mais le discours sur la PJE couvre une volonté forte d'activer les jeunes. Les expressions comme *la consultation des jeunes* et *une communication active* illustrent cet aspect. En effet, nous pensons qu'il est question d'inviter les jeunes à « être des européens actifs ». Le discours sur l'activation des jeunes dans l'Union européenne de 27 pays répond effectivement à la situation politique, économique, sociale et démographique d'aujourd'hui révélant le besoin d'une meilleure cohésion entre les membres de l'UE et la participation à la construction d'une Europe active sur la scène internationale. Cette idée peut aussi être saisie par les mots comme *ouverture, communication, participation, coopération, valoriser* ou *intégrée* qui encadrent les jeunes dans le cadre des *européens actifs*. Le discours du 21^e siècle souligne donc le besoin d'une coopération où les jeunes sont placés dans le cœur de l'activation des citoyens.

12.2. Les objectifs de la Décision du programme *Jeunesse en action*

Après le Livre blanc, la Décision du Parlement européen du programme *Jeunesse en action* continue la construction du discours sur des jeunes européens. Voyons maintenant les objectifs généraux du programme *Jeunesse en action*.

26. a) promouvoir la citoyenneté active des jeunes, en général, et leur citoyenneté européenne en particulier;
- b) développer la solidarité et promouvoir la tolérance entre les jeunes, notamment en vue de renforcer la cohésion sociale dans l'Union;
- c) favoriser la compréhension mutuelle entre jeunes de différents pays;
- d) contribuer à améliorer la qualité des systèmes de soutien des activités des jeunes et des capacités des organisations de la société civile dans le domaine de la jeunesse;
- e) favoriser la coopération européenne dans le domaine de la jeunesse.

Tout d'abord, nous pouvons remarquer que les jeunes sont repris dans le cadre de l'*actif*. En effet, seul le terme *actif/ve* est introduit 17 fois, et son dérivé *action(+s)* 97 fois dans le même texte. Cela nous permet de dire qu'il existe toujours une volonté forte de montrer que l'Europe, en tant que *construction active*, invite les jeunes à s'activer dans le contexte européen. Nous pouvons aussi observer que la *citoyenneté européenne* qui est introduite dans la première phrase (a) est liée à cette activation. En tant que concept, la citoyenneté européenne est définie par le cotexte de la *citoyenneté active des jeunes*.

Nous pensons que la construction du discours sur la PJE dans le cadre de l'*actif* est la preuve d'une différence entre ce qui est le discours et ce qui est la réalité. Il n'est pas question de jeunes vraiment actifs comme citoyens européens mais d'une construction discursive dont le but est de créer l'*idéal* des jeunes européens. Nous pensons aussi que la nouvelle construction discursive sur les jeunes est un outil dont l'objectif est de marquer une distinction entre les « jeunes problématiques » du 20^e siècle et les jeunes qui, d'une certaine manière, sont vus comme la réponse aux nombreux défis que rencontre l'UE aujourd'hui.

D'ailleurs, bien évidemment, les caractéristiques du discours sur la PJE ne se limitent pas aux mots qui construisent des jeunes européens seulement actifs. Nous pensons que les mots comme *l'ouverture, la participation, la coopération, la cohésion sociale* etc. sont des mots qui, au niveau discursif, invitent les États membres à s'adapter à la rhétorique européenne. Faciles à cultiver dans des discours, les États membres se servent de ces mots afin de lier leur discours à la dimension européenne. Plus tard, nous allons voir comment certains mots sont appliqués dans des discours nationaux. Mais avant cela, nous allons dresser un bilan général des discours finlandais et français et montrer quelques caractéristiques générales dans l'association des discours nationaux au discours européen.

13. La reprise du discours européen dans des rapports finlandais et français

Comme le discours sur la PJE est en premier lieu une construction européenne, mais dont quelques caractéristiques discursives sont sûrement adaptées au niveau national, nous considérons qu'analyser le discours sur la politique de jeunesse européenne également avec des textes nationaux serait intéressant et justifiable. Pour faire une petite comparaison nationale, nous avons choisi la Finlande et la France dont les points de départ dans les politiques de l'UE diffèrent les uns des autres. La France possède une vieille culture et est l'un des pays fondateurs de la communauté européenne. De plus, bien que la France joue un grand rôle dans le développement des politiques européennes, elle est aussi réputée, comme les autres grands pays de l'UE, défendre ses intérêts nationaux au détriment des petits pays comme la Finlande. En revanche, la Finlande, quant à elle, est un pays dont les traditions et la culture sont assez nouvelles, et qui n'a adhéré à l'UE qu'en 1995. De même, souvent vu comme « épouser les plus grands pays », le rôle de la Finlande dans les politiques de l'Union européenne est naturellement différent de celui de la France.

Par une comparaison des rapports nationaux de la Finlande avec la France, nous pouvons faire quelques remarques spécifiques sur la construction des textes nationaux qui reposent sur les textes européens. Tout d'abord nous pouvons remarquer que l'une des différences se trouve dans la volonté d'inclure le discours national dans le contexte

européen. Dans le rapport finlandais de 2008, nous pouvons remarquer une forte volonté de montrer que la discussion européenne dirige la politique de jeunesse finlandaise. Plusieurs exemples le montrent, voici en quelques uns : «youth policy is evolving as part of the overall EU strategy and governance. » ; « The relation of Finnish youth policy to EU youth policy is interactive to a large degree. » Nous pouvons facilement observer qu'on lie fortement le discours finlandais au discours européen. La politique de jeunesse européenne n'est pas seulement une référence pour la politique finlandaise mais la politique de jeunesse finlandaise peut être pensée comme un *résultat* de la politique européenne, ce que nous avons aussi pu voir dans l'établissement de la nouvelle loi finlandaise de jeunesse en 2006 qui se base justement sur les initiatives des politiques de l'UE.

Le cas de la France est un peu différent. Déjà, on dit dans le rapport français de 2008 que « ...la politique de jeunesse demeure un élément avant tout local puis national chez les jeunes... », ce qui laisse le cadre européen exclu de la politique nationale. Ensuite, les exemples (tirés de la même partie du texte que le texte finlandais) comme « ...la coopération européenne a pu d'elle-même avoir une influence sur les politiques nationales » et « la coopération européenne est devenue un cadre de référence pour les politiques nationales » montrent qu'on inclut le contexte européen au discours national, mais pas de la même façon que dans le discours finlandais. Le mot *elle-même* montre que la coopération européenne n'a pas eu tant d'influence sur la politique nationale. Dans d'autres phrases du texte aussi, la coopération européenne est représentée comme une « contribution de la politique nationale » ou jouant « un rôle de guide ou de cadre ». Nous pouvons donc dire qu'un tel *cadre de référence* des politiques européennes la lie d'une certaine façon à la politique nationale française mais laisse aussi entendre que la politique nationale est finalement l'acteur principal dans le développement de la politique de jeunesse en France. La politique de jeunesse française ne résulte pas de la politique européenne, mais celle-ci est considérée comme une référence pour la politique nationale.

Dans le rapport français, nous pouvons voir aussi qu'on construit une certaine image de la France qui veut peut-être se distinguer du contexte purement européen. Une observation qui complète notre hypothèse sur la France qui garde son « indépendance » dans la collaboration en matière de politique de jeunesse européenne est le fait que dans

le texte on fait une référence symbolique à la Révolution française de 1789. Sous la question concernant les politiques au niveau national ou régional¹⁵, la réponse française repose sur trois thèmes : la liberté, l'égalité et la solidarité. À notre avis, cela fait référence à la devise Liberté, Égalité, Fraternité. Pourtant, comme il existe la Déclaration de solidarité européenne (Gstaad 9 septembre 1947), peut-être pourrait-on penser que la substitution du mot *fraternité* par *solidarité* est un changement symbolique vers le contexte européen du discours. Toutefois, contrairement au texte finlandais qui se lie fortement aux objectifs notamment européens de la PJE, l'adaptation de la politique de jeunesse française au contexte européen semble plus modérée et dirigée par les éléments discursifs nationaux.

14. Les valeurs européennes : outil pour l'acceptabilité de la PJE?

Les objectifs du programme *Jeunesse en action* sont présentés avec quelques concepts qui nous semblent construire quelques caractéristiques des valeurs européennes. Nous pouvons observer que les valeurs comme *la citoyenneté active* (26a), *la solidarité*, *la tolérance* (26b), et *la compréhension mutuelle* (26c) ont été incluses dans le co(n)texte du discours sur *la citoyenneté européenne*. Elle ne signifie pas seulement les frontières géographiques (a-t-elle jamais signifié ?) mais couvre aujourd'hui des valeurs spirituelles et discursivement formées qui donnent des nuances spécifiques au sens de la notion de *citoyenneté européenne*. Être actif comme citoyen et la *mutualité* en tant que valeurs européennes semblent glisser vers des valeurs que représente le discours sur la PJE. De plus, la citoyenneté européenne est devenue un concept multidimensionnel car l'association des termes de ce genre avec la citoyenneté européenne produit aussi une considérable ambiguïté. Déjà, il est difficile de définir les concepts de solidarité, de tolérance et de la compréhension mutuelle et leur signification dans le contexte des jeunes européens. Encore plus difficile, nous semble-t-il, est la définition de la citoyenneté européenne, en tant que concept ambigu en soi, par des concepts comme la

¹⁵ Les questions étaient les suivantes : « Comment considérez-vous que le cadre de coopération actuel a permis de progresser vers les objectifs politiques au niveau national ou régional? ...Quel a été le rôle du cadre de coopération européen aux niveaux national ou régional dans votre pays ? Comment a-t-il contribué à la définition de vos politiques ? »

solidarité, la tolérance et la compréhension mutuelle. Et pourtant, c'est exactement avec ces concepts-là qu'on vise à représenter les jeunes et de les unir par la langue à un imaginaire social qui couvre la mutualité, la solidarité, la tolérance, etc.

Nous pensons aussi qu'on tente de valoriser la PJE par des valeurs qui sont généralement acceptées et même recommandées dans le contexte de l'UE. Il est clair que, par exemple, le soutien à la solidarité et à la tolérance est fort au moins au niveau discursif dans chaque état membre. Leur rôle n'est donc pas seulement de lier le discours au monde social, mais de former un discours acceptable. Nous pensons donc que l'inclusion des valeurs comme la solidarité et la tolérance dans le discours renforcent son acceptabilité dans le cadre des politiques de l'UE. En effet, les valeurs européennes *raisonnent et justifient* le rôle du discours sur la PJE dans des politiques européennes.

15. Les mots thèmes et clés de la PJE

15.1. Les mots thèmes de la PJE et leur évolution

Les mots thèmes, qui sont les mots les plus fréquents dans les textes, seront choisis dans le Livre blanc et de la Décision du programme *Jeunesse*. Les mots thèmes sont donc *la jeunesse, les jeunes, européen(ne), politique, participation, Europe et coopération*. Avec une comparaison de l'occurrence des mots dans la Décision établissant les programmes *Jeunesse* avec celle de *Jeunesse en action*, nous pouvons constater tout d'abord que la fréquence du mot *jeunesse* (+ *jeunes*) a triplé de 29 dans la décision de 2000 jusqu'à 90 dans la décision de 2006. Bien que dans le texte la décision du programme *Jeunesse* soit à peu près d'un tiers plus court que la décision de *Jeunesse en action*, il faut dire que ce changement est considérable. La fréquence du mot thème *action* a augmentée de 27 à 42, ce qui explique peut-être aussi le changement du titre *Jeunesse* par *Jeunesse en action*. Ensuite, de la même façon, le mot *participation* et ses variantes (*participer, participant*) a triplé dans la Décision du programme *Jeunesse en action*.

Cette approche purement quantitative va compléter notre hypothèse sur l'existence d'un champ lexical spécifique au discours de la PJE. Comme la PJE est un domaine assez

récent dans le cadre des politiques européennes, nous pensons que la répétition consciente, bien évidemment, de certains mots dans les textes déblaye le terrain pour les politiques européennes et renforce le rôle de la PJE établissant une union cohérente et solide.

15.2. Les mots clés de la PJE

Ensuite, nous visons à repérer les mots clés du discours sur la PJE. Comme le but de celui-ci est de montrer la fréquence significative, presque exceptionnelle, de certains mots établissant le discours de la PJE, nous ne pouvons pas seulement désigner le nombre des occurrences de ces mots. Par contre, la tâche est de prélever ce qui, pour nous, semble être une occurrence exceptionnelle de mots qui représentent le cœur du lexique du discours de la PJE. Les mots clés que nous avons repérés dans les textes sont *coopération*, *dialogue*, *participation*, *communication*, *interaction*, *inclusion* et *continuité*.

Voyons maintenant quelques cotextes où se trouve des mots clés dans la Décision du programme *Jeunesse en action*. Les mots clés sont indiqués en italique.

27. . . .encourager la *participation* des jeunes à la vie démocratique en Europe.
28. . . .développer les échanges et le *dialogue* interculturel entre les jeunes Européens et les jeunes des pays voisins
29. . . .encourager...la *coopération* entre administrations et responsables politiques à tous les niveaux

Notre idée est que les mots ne sont pas choisis au hasard mais qu'il y a une continuité établissant un champ lexical des mots clés qui révèlent quelque chose d'intéressant du discours sur la PJE. En effet, nous pensons qu'il est question de reprendre les mots clés dans plusieurs textes et, de cette manière, de renforcer leur importance dans le domaine de la jeunesse européenne. De plus, par plusieurs exemples où apparaissent les mots clés, nous visons à montrer que leur occurrence est non seulement fréquente mais aussi fortement interactive : les mots clés acquièrent leur sens par leur occurrence dans plusieurs co(n)textes qui sont spécifiques au discours sur la PJE. Le fait que les mots clés soient entourés par les concepts comme *l'UE*, *jeunes Européens* et *États membres*

montre que *coopération, dialogue, participation, communication, interaction, inclusion* et *continuité* doivent dans ce cas être définis dans le contexte européen. On parle de la coopération, de la participation et de l'inclusion *dans le cadre européen*.

15.3. Les mots clés dans des rapports finlandais et français

Les occurrences des mots clés peuvent être ensuite repérées dans des rapports français et finlandais qui sont construits à partir du questionnaire de la Commission européenne de 2008. Notre but est de voir comment les mots clés présentés au niveau européen sont repris au niveau national. Les mots clés sont en italique.

La Finlande :

30. The good governance principles in the EU... have...gained new forms with...structured *dialogue*.
31. . Attention has been paid to *continuity*...
32. The relation of Finnish youth policy to EU youth policy is *interactive* to a large degree.
33. The institution [Institute for Child and Youth Research] promotes *co-operation* and *dialogue* across disciplinary and institutional boundaries.
34. The significance of the EU relates to... *participation* and *inclusion*.

La France :

35. Dans certains États membres, cette *coopération* a donné un cadre, théorique et pratique, à des politiques existantes.
36. Afin d'éviter toute frustration...les conditions du *dialogue* devront être clairement affichées.
37. Il nous semble que la création d'une instance de *participation*...pourrait être à même de remplir en partie cet objectif.

Avec les exemples ci-dessus, nous pouvons voir que les mots clés sont bien présents dans des rapports français et finlandais. Pourtant, leur rôle dans le discours est un peu différent. Dans les exemples qui concernent la Finlande, le rôle des mots clés est

toujours de renforcer l'adaptation du discours européen au discours national. Il est question de promouvoir le discours sur la coopération, sur le dialogue, sur la participation etc. En effet, les mots clés jouent un rôle important dans la cohérence du discours finlandais qui semble se baser sur ces mots : le discours serait complètement différent sans les mots clés qui donnent au discours son sens et sa signification unique et spécifique. Nous nous demandons même si le discours finlandais (dans le contexte européen) ne pourrait être construit que par la répétition des mots clés repérés des discours européens.

15.4. Le rôle des mots clés dans la PJE

Après avoir montré quelques exemples, nous sommes d'avis que le discours sur la PJE ne pourrait même pas exister sans les mots clés. Nous pensons que par la répétition de ces mots on essaye de créer un véritable sentiment d'« être européen », pour que les jeunes se sentent liés à ce que représente l'Union européenne. Notre idée est qu'avec les mots clés on tente de développer et de renforcer l'inclusion des jeunes dans un imaginaire collectif (le terme vient de Hastings 2008) qui ancre les jeunes dans le contexte européen. Il est question de créer chez les jeunes l'image d'appartenance à la collectivité européenne. Dans ce travail, il nous semble que les mots comme *la coopération, la participation, l'inclusion, le dialogue, l'interaction et l'inclusion* apparaissent comme des outils langagiers du projet d'unification des jeunes européens.

En ce qui concerne les valeurs européennes, nous pensons qu'avec les mots clés on vise à transmettre les valeurs européennes aux jeunes. Ce qui est valorisé aujourd'hui, c'est tout ce qui dans des discours tourne autour de la citoyenneté européenne active : la participation des jeunes à la vie politique ; l'inclusion des jeunes à la société ; le dialogue entre les différents acteurs dans le domaine de la jeunesse ; la coopération entre les jeunes et les dirigeants, etc.

Ensuite, nous avons pu voir que les discours servent à changer l'état des choses. Par conséquent, nous proposons aussi que les mots clés jouent un grand rôle dans le changement de la direction des politiques. L'exemple des valeurs européennes va renforcer cette idée. Les valeurs, avant d'être incluses dans la pensée de l'homme, existent d'abord au niveau discursif. Ensuite, lorsque les mots clés deviennent des

valeurs présupposées qu'on ne remet plus en question parce que leur apparition est devenue « banale », le discours a déjà changé quelque chose. Le changement commence donc par la construction discursive de l'*idéal* qui peut ensuite devenir conçu comme une réalité. Avec le temps, appel à la *coopération*, *participation*, *continuité* ou au *dialogue* change le discours dans le sens où ces buts deviennent des objectifs présupposés. Par conséquent, on ne se demande plus *pourquoi* on fait appel à ces mots clés précisément mais *comment* l'objectif pourrait être atteint.

16. Le logiciel CooCS : approche quantitative du corpus

À partir de quelques textes fondamentaux concernant le discours sur la politique de jeunesse européenne, nous nous proposons d'établir un réseau de mots thèmes et de mots clés représentant un cœur discursif dans la construction de la PJE. Pour toute étude quantitative du travail, nous avons choisi le logiciel CooCS¹⁶ qui a été créé par William Martinez durant sa thèse de doctorat. Le logiciel CooCS est un outil qui montre aussi comment les moyens de recherche qu'offre la lexicométrie peuvent être efficaces et pertinents dans l'analyse des discours. Toutefois, nous ne pensons pas que la lexicométrie puisse seule servir d'analyse des discours complète et objective, mais nous pensons que c'est un moyen de montrer quelques spécificités des discours qui autrement pourraient échapper à l'attention.

Le but du logiciel est d'analyser les cooccurrences lexicales autour d'une forme pôle que l'utilisateur du programme va choisir. Le tableau 2 des cooccurrences représente les plus fortes associations lexicales autour de la forme pôle. Le rang fréquence (Frq.) présente le nombre total des apparitions de la forme dans le corpus. La co-fréquence (Co-fréq.) présente le nombre total des apparitions de la forme dans les mêmes cotextes que le pôle en question. L'indice de spécialité (Spéc.) mesure la différence entre le nombre de rencontres entre la forme et le pôle observés dans le corpus et le nombre théorique de rencontres déterminé par la théorie de la probabilité¹⁷. L'indice de spécialité permet d'observer si le nombre de rencontres dans le corpus est supérieur ou

¹⁶ Version 2..a de William Martinez <http://williammartinez.fr/coocs/page.php>

¹⁷ Ceci est déterminé suivant le Modèle Hypergéométrique présenté dans le manuel d'utilisation de CooCS.

inférieur à ce que prévoient les lois de la probabilité. Plus le nombre est grand, plus le nombre de rencontres est étonnement grand par rapport à la probabilité. Le nombre de contextes de cooccurrence (Nb. ctx) indique le nombre de contextes phrastiques où le pôle et son cooccurrent se rencontrent (Martinez 2010).

La probabilité de l'occurrence de deux formes d'après le modèle hypergéométrique utilisé dans le logiciel CooCS est calculée de la façon suivante (Martinez 2010) : on compare le nombre de rencontres entre deux mots (ici la jeunesse avec la forme choisie dans la colonne gauche) avec le nombre de "non-rencontres" entre ces mots. Ensuite, on pondère ce résultat par la taille du corpus et la taille des phrases où ont lieu les rencontres. Le diagnostic de spécificité signale l'écart par rapport à la valeur attendue - un écart qui peut être positif(+), négatif(-) ou nul. Si la fréquence réelle est supérieure à la fréquence attendue, alors la forme est spécifique positive et indiquée par le code +x. Si la fréquence réelle est inférieure à la fréquence attendue, la forme est spécifique négative et indiquée par -x. Enfin, si la fréquence réelle est égale à la fréquence attendue, la forme est banale.

Le tableau suivant est formé à partir du corpus de la Décision du programme Jeunesse en action. Selon le programme CooCS, notre extrait comprend 10755 mots en total dont 1628 mots différents. Pour la forme pôle, nous avons choisi le mot thème *jeunesse*. Nous avons limité la co-fréquence minimale des formes à 5 et la spécificité minimale à 2. Écart de la spécificité maximale est dans ce cas 10. Pour la clarté de notre travail, nous avons supprimé tous les articles indiqués dans la colonne 'forme'.

Forme	Frq.	Co-fréq.	Spéc.	Nb. ctx.
domaine	46	43	17	36
organisations	37	36	16	24
coopération	41	31	8	26
politiques	12	10	4	6
contribuer	10	9	4	7
responsables	7	7	4	5
européenne	28	17	3	14
niveau	26	17	3	13
information	18	12	3	9
favoriser	13	10	3	8
faveur	11	9	3	7
Action	10	8	3	4
échange	10	8	3	8
pratiques	10	8	3	8
bonnes	9	7	3	7
réseau	9	8	3	7
dialogue	5	5	3	5
gouvernementales	5	5	3	5
être	40	6	-3	4
Commission	46	5	-4	5

Tableau 2 : Cooccurrences spécifiques du pôle *jeunesse*.

Regardons tout d'abord la forme *coopération* dans le tableau 2. Nous pouvons observer que la fréquence de *coopération* est 41 et la co-fréquence avec le pôle *jeunesse* est 31. Le nombre de contextes différents de la co-fréquence est 26. Lorsque la spécificité est (+)8, les 31 rencontres sont supérieures à ce que prévoit la probabilité. Par la suite, nous pouvons interpréter de cette probabilité que dans notre corpus, le mot *jeunesse* attire fortement le mot *coopération* plus que prévoit la théorie de la probabilité. Voyons maintenant quelques cotextes de la cooccurrence de *jeunesse* et *coopération*.

38. ...favoriser la coopération européenne dans le domaine de la jeunesse...

39. ...développer la formation des personnes travaillant dans le secteur de la jeunesse et dans des organisations de jeunesse et la coopération entre elles...

En plus de la forme *coopération*, nous nous intéressons ici à la forme *européenne*, *Action* et *dialogue*. La fréquence d'*européenne* est 28 et la co-fréquence 17, la fréquence d'*Action* est dix et la co-fréquence huit. Les nombres pour le *dialogue* sont cinq et cinq. Les spécificités sont chaque fois trois. Voici quelques contextes pour la co-fréquence entre jeunesse et *européenne*, *Action* et *dialogue* :

40. Dans le cadre de l'objectif général visant à favoriser la *coopération européenne* dans le domaine de la *jeunesse*...

41. ...organiser le *dialogue* structuré entre les différents acteurs du monde de la jeunesse...
42. *Action 5* – Soutien à la *coopération européenne* dans le domaine de la *jeunesse*

Ce que nous pouvons conclure du Tableau 2, c'est qu'en plus de *coopération*, *jeunesse* attire entre autres d'autres mots clés et thèmes comme *européenne*, *Action* et *dialogue*. Ici, nous pouvons en déduire qu'il y a donc une relation d'interaction entre ces mots car leur présence dans les textes est souvent vue par la coprésence des autres mots du même réseau des mots thèmes et clés. Cela nous permet de dire que la socialité du discours sur la PJE se trouve aussi dans les petites unités linguistiques qui sont les mots. La répétition et la cooccurrence des mots prouvent l'importance de la dimension sociale du discours qui lie les mots à l'entourage extratextuel.

Bien évidemment, comme nous l'avons déjà dit, l'approche quantitative qu'offre la lexicométrie ne couvre pas toute analyse du discours sur la PJE. Pourtant, nous avons pu voir que le logiciel CooCS renforce notre hypothèse que le rôle des mots clés et thèmes dans la construction du discours sur la PJE est important. L'apparition et la cooccurrence de certains mots prouvent que le discours sur la PJE se base sur un lexique spécifique dont les mots fonctionnent comme successeurs dans le chemin continu de la PJE.

17. Le rôle du mot *dialogue* dans les textes

Comme nous pouvons observer par des exemples, le mot *dialogue* est fortement lié au discours sur la jeunesse européenne. Après avoir regardé de plus près les cotextes de l'apparition de *dialogue*, nous allons réfléchir sur son rôle dans la construction du discours de la PJE.

Les exemples suivants sont tirés du Conseil et des représentants des gouvernements de 2009. Le mot *dialogue* est en italique.

43. ...mieux intégrer le *dialogue* dans le cadre global de la coopération.
44. ...améliorer le *dialogue* structuré, celui-ci devant être autant que possible ouvert à tous et mise en place au niveau local, régional, national et européen...

45. ...visant à promouvoir un *dialogue* structuré avec les jeunes afin s'accroître la participation...

Évidemment, la répétition du mot dialogue dans les textes montre qu'il y a un besoin d'un véritable dialogue au niveau européen. Pourtant, suivant les résultats présentés dans l'évaluation finale finlandaise de 2006, seulement 23% des experts du CIMO pensent que le programme a fait avancer le dialogue entre les jeunes et les responsables politiques, sans même préciser ce qu'ils entendent par le dialogue. La comparaison de l'appel au dialogue avec les résultats concrets ci-dessus montre qu'il existe encore un fossé entre les jeunes et les responsables politiques, entre les politiques et la réalité. Le vrai dialogue reste encore à atteindre. Pourtant, répéter l'exigence du dialogue, c'est aussi la preuve d'une volonté de changer quelque chose. Bien que le *dialogue* reste toujours un concept abstrait pour la plupart des jeunes, nous pouvons quand même penser que la discussion qui porte sur le dialogue est en effet déjà une réussite dans le développement du discours sur la PJE.

Nous pouvons aussi constater qu'il existe un besoin de souligner le rôle du dialogue dans le discours. Il s'agit d'*intégrer*, d'*améliorer* et de *promouvoir* le dialogue. On fait appel à un meilleur dialogue entre différents acteurs dans le domaine de la jeunesse. Selon le dictionnaire de Larousse¹⁸, le dialogue veut dire « conversation entre plusieurs personnes sur un sujet défini ; contenu de cette conversation ».

Cependant, il nous semble que dans ce contexte, *dialogue* reste ambigu et son sens est difficile à saisir. Nous nous demandons tout d'abord à qui exactement on s'adresse avec le mot *dialogue*. Si le terme exige au moins deux acteurs entre lesquels le dialogue va ensuite se dérouler, qui sont ces acteurs dans notre cas ? On voit dans l'exemple 45 qu'on y réfère aux jeunes. Pourtant, sans le référent de la deuxième partie ou personne avec qui le dialogue pourrait être réalisé, son sens reste toujours ambigu et abstrait. Aussi reste le « sujet défini » abstrait car notre impression est que malgré la répétition infinie du dialogue, le sujet reste indéfini. C'est pourquoi nous proposons que le mot *dialogue* s'est éloigné dans le discours sur la PJE de son sens primaire. Nous pensons aussi que le registre particulier de *dialogue* dans le cadre du discours sur la PJE révèle le lien inséparable entre la langue et les politiques ; les systèmes de la langue (comme

¹⁸ <http://www.larousse.fr/dictionnaires/francais/dialogue>

les mots et leur sens) peuvent être modifiés selon les projets et les besoins politiques. L'éloignement du mot *dialogue* ne résulte pas de changements purement langagiers mais de changements sociaux et politiques.

Finalement, que veut dire le dialogue *structuré* (exemples 44 et 45) ? C'est un mot qu'on répète souvent dans des textes. Nous nous demandons comment structurer un dialogue et quelles sont les structures d'un dialogue. Pour un lecteur qui ne connaît pas tout ce que contient la PJE, le terme *dialogue structuré* est évidemment difficile à saisir. Dans les sites de la Commission européenne¹⁹, on définit ce qu'on entend par le dialogue structuré dans le contexte européen de la jeunesse.

46. Ce dialogue structuré suppose que les gouvernements et les administrations, y compris les institutions de l'Union européenne, engagent un débat avec les jeunes sur des thèmes choisis débouchant sur des résultats utiles pour les décideurs politiques. Ce débat est structuré tant du point de vue des thèmes que de celui du rythme de travail: les événements pendant lesquels les jeunes peuvent aborder les thèmes convenus, entre eux et avec les responsables politiques de l'Union européenne, sont organisés régulièrement.
47. Le dialogue structuré constitue le prolongement direct du livre blanc sur la jeunesse et est une conséquence logique du Pacte européen pour la jeunesse, qui soulignent tous deux l'importance de la consultation des jeunes sur les sujets qui les concernent.

Le dialogue structuré est donc un nouveau concept qu'on a créé pour renforcer le message du discours sur la PJE. En effet, il est question de structurer les thèmes et le rythme du travail, mais aussi consulter les jeunes. Par conséquent, il nous semble que la gouvernance européenne au 21^e siècle donne au sens du terme une certaine image de la *continuité des structures* qu'encadre le dialogue européen. Le dialogue structuré est là pour montrer que la PJE n'est pas une création de courte durée mais qu'elle continue le chemin infini des politiques européennes qui s'adaptent aux nouveaux besoins et défis de la société européenne.

Ensuite, il est aussi intéressant que le terme *dialogue structuré* est changé dans la traduction finnoise. Aujourd'hui, le dialogue structuré se traduit par *suunnitelmallinen vuoropuhelu* dont le sens diffère de son ancienne traduction *jäsennetty vuoropuhelu*. Cela montre que le langage des politiques européenne vit les transformations des

¹⁹ http://ec.europa.eu/youth/focus/focus165_fr.htm

langages nationaux qui peuvent modifier et donner des nouveaux sens aux termes qui dans d'autres langues peuvent cependant rester inchangés. Nous pensons que le sens du terme *suunnitelmallinen vuoropuhelu* réfère au dialogue qui est déjà prévu avant sa réalisation. Pourtant, à notre avis, *jäsennetty vuoropuhelu* (qui est en effet la traduction littéraire de *dialogue structuré*) évoque justement les structures et répond à la question comment le dialogue est construit, c'est-à-dire quelle est la scène d'énonciation du dialogue.

L'évolution du terme *dialogue structuré* montre que les traductions reflètent le développement du discours sur la politique de jeunesse européenne qu'on va ensuite transmettre au niveau national. Cela montre aussi qu'il existe des termes, comme le *dialogue structuré*, qui ne peuvent être compris que par la connaissance de ce qui est spécifique au contexte (national ou européen) du discours. Il est donc important de connaître la spécificité des types des textes et des genres qui révèlent ce que Maingueneau (2007) appelle la scène d'énonciation des discours. La création des nouveaux concepts montre aussi que le point de départ et les besoins politiques, sociaux, économiques ou démographiques déterminent le choix des mots et créent les circonstances pour de nouvelles constructions lexicales.

18. Les présuppositions de la politique de jeunesse européenne

Suivant l'idée des présuppositions de Fairclough (2003), nous allons maintenant regarder de plus près quelles sortes de présuppositions ont été incluses dans le discours sur la PJE. Pour démontrer la pertinence et le cadre actuel des présuppositions dans le discours sur la PJE, nous avons choisi les Conclusions du COREPER.

48. Le cadre actuel de la *coopération* européenne dans le domaine de la jeunesse a prouvé qu'il constitue une plate-forme d'une *grande valeur* permettant aux Etats-membres d'aborder les thèmes liés à la jeunesse.
49. ...visant à promouvoir la *participation* active des jeunes à la société et leur *intégration* sociale...
50. ...mieux intégrer le *dialogue* dans le cadre global de la *coopération* en adaptant les thèmes examinés au cours du *dialogue*...

Les trois extraits contiennent des mots comme *la coopération* (phrase 1 et 3), *la grande valeur* (phrase 1), *la participation active des jeunes* et *l'intégration sociale* (phrase 2) et *le dialogue* (phrase 3). En effet, dans ces textes il ne s'agit pas de se demander s'il existe vraiment ce genre de choses mais de comment renforcer leur existence déjà présumée. C'est pourquoi nous voulons montrer dans ce travail que ces mots, entre autres, ont été pris pour des présuppositions. Les concepts comme *le cadre actuel*, *promouvoir* ou *mieux intégrer* prouvent qu'on ne cherche pas à établir la coopération, les grandes valeurs, la participation ou l'intégration des jeunes, mais on cherche à mettre en valeur ce qu'on pense qui existe déjà au niveau européen et au niveau de la jeunesse européenne en particulier.

En ce qui concerne le lien des présuppositions entre plusieurs textes, nous pensons qu'à l'aide des exemples ci-dessus, les présuppositions aident à établir un véritable lien entre les différentes parties du texte ainsi qu'entre plusieurs textes. L'apparition des concepts comme *coopération*, *intégration*, *participation* ou *dialogue* tout au long des discours montre que les présuppositions aident à structurer le texte et à faire de lui un ensemble sémantiquement cohérent. En plus, nous pensons que la répétition des mêmes présuppositions renforce les buts que cherche à atteindre le discours. Cela nous amène à la conclusion que les présuppositions établissent un certain cadre discursif de PJE : le discours semble se produire partiellement par des présuppositions sémantiquement cohérentes. La politique de jeunesse européenne peut être en effet partiellement *définie* par les différentes présuppositions qui se manifestent partout dans les discours et qui sont devenues presque indiscutables en eux.

En plus, les présuppositions qui demeurent souvent abstraites pour le lecteur construisent un certain *idéal* de la PJE. Les présuppositions sont prises pour la vérité parce que nous pensons qu'il existe une volonté forte de croire à la politique de jeunesse européenne commune à tous les citoyens européens. Et cette croyance fait vivre les présuppositions en les transformant en quelque chose dont on pense par la suite qu'il existe vraiment. Cela peut aussi être prouvé par le fait que les présuppositions sont devenues plus nombreuses avec le temps car à partir du Livre Blanc, l'occurrence des présuppositions a augmenté visiblement.

L'idéal de la PJE nous amène à une autre remarque : les mots clés aident aussi à créer une image positive de la PJE. L'idéal est défini par des valeurs positives, ce qu'on veut

de l'Europe et de la politique de jeunesse en particulier. Les mots clés comme *collaborer*, *coopérer*, *intégrer*, *dialogue* et *participer* sont déjà en soi des concepts qui créent une image positive de ce qui représente le cadre de la politique européenne. De plus, dire que « Le cadre actuel de la coopération européenne dans le domaine de la jeunesse a prouvé qu'il constitue une plate-forme d'une grande valeur permettant aux Etats-membres d'aborder les thèmes liés à la jeunesse » montre que la jeunesse européenne est attachée aux concepts comme « grande valeur » ou « intégration sociale » qui renforcent l'image positive de la jeunesse européenne.

19. Identité (européenne ?) : la voix des jeunes

Après avoir analysé les mots et les présuppositions qui constituent le noyau du discours sur la PJE, nous considérons que la réalité des politiques de la jeunesse européenne diffère de son image créée par des discours. Par exemple, nous pensons que le concept de *citoyenneté européenne* reste plus modeste que l'on fait comprendre par les discours étudiés. Selon l'enquête de l'Eurobaromètre Standard concernant les relations entre l'Europe et les jeunes européens réalisée en 2005²⁰, on voit bien que la citoyenneté européenne n'est pas encore un sentiment qui ait touché tous les jeunes. Les principaux résultats de l'enquête montrent que 54% des jeunes se sentent, dans une certaine mesure²¹, européens et 3% se sentent seulement européens. Cela veut aussi dire que 43% des jeunes ne se sentent pas européens.

Pour développer l'image et la réalité de l'identité européenne, nous nous proposons d'abord d'étudier les effets du programme Jeunesse chez les jeunes. Les résultats ont été indiqués dans les évaluations nationales finales. Après un bref aperçu, nous visons à approfondir notre connaissance sur les expériences personnelles des jeunes et à comparer les résultats obtenus avec le discours général présenté dans des textes européens.

²⁰ L'enquête intitulée : « Les jeunes prennent la parole. Les préoccupations et les attentes des jeunes européens en ce qui concerne le développement de l'Union européenne. » Décembre 2005. http://ec.europa.eu/public_opinion/archives/notes/back_note_fr.pdf

²¹ « Dans une certaine mesure » signifie que les jeunes se sentent comme un citoyen de son pays et un citoyen de l'Europe.

Par le tableau ci-dessous, nous visons à montrer ce que les jeunes eux-mêmes ont atteint par la participation aux différents sous-programmes. Notre but est aussi de comparer les résultats avec les objectifs du Livre blanc et du programme *Jeunesse*.

Finlande	France
épanouissement personnel	épanouissement personnel
tolérance sociale	ouverture sur l'interculturel
courage	apprentissage d'une langue
ouvrir son esprit au monde	autonomie

Tableau 3 : Effets du programme Jeunesse sur les jeunes.

Selon l'évaluation finale finlandaise et française du programme *Jeunesse* présentée dans le tableau 3, l'impact des sous-programmes dans les deux pays repose surtout sur l'épanouissement personnel chez les jeunes. De plus, les jeunes veulent souligner l'apprentissage multiculturel et social. Ils considèrent qu'il y a eu lieu une augmentation du niveau de la tolérance sociale et du courage. Aussi a-t-il été relevé une ouverture sur l'interculturel et la possibilité d'ouvrir son esprit au monde.

Nous allons maintenant approfondir notre connaissance des expériences des jeunes et présenter le discours que nous avons nous-mêmes entendu les jeunes dire. Nous avons assisté à une réunion régionale concernant l'évaluation mi-parcours du programme *Jeunesse en Action* à Seinäjoki le 7 décembre 2009²². L'objectif de cette réunion était de savoir comment, avec les multiples sous-programmes, le programme *Jeunesse en action* a aidé les jeunes à participer à la vie active publique, c'est-à-dire de révéler les points forts et les points faibles du programme. D'après les réponses aux questions directes adressées aux jeunes, nous avons construit un tableau qui va illustrer ce que les jeunes ont eu à dire sur le programme.

Les messages clés de la réunion étaient que le programme avait atteint son but et on avait fait augmenté la participation des jeunes au niveau local et européen. Pourtant, nous avons pu observer que les jeunes avait rencontré différents problèmes quant à la réalisation des sous-programmes. Les points négatifs que les jeunes ont révélés

²² Le nombre de participants était 27 qui comprenait des jeunes ayant participé aux différents programmes de *Jeunesse en action*, des représentants des différents services destinés aux jeunes et des experts du programme. La réunion a aussi été réalisée à Helsinki et à Nurmes. Nous n'avons pu assister qu'à la réunion de Seinäjoki, mais selon les observations de Tapio Kuure, les résultats ont été à peu près les mêmes dans chaque réunion nationale.

montrent qu'il existe encore des défis qui ralentissent la coopération mutuelle entre les jeunes et les adultes. Par le tableau démonstratif ci-dessous, nous voyons les principaux résultats du discours des jeunes à Seinäjoki concernant le programme *Jeunesse en action*.

Points positifs	Points négatifs
facile d'avoir de l'aide multiculturalisme	fossé entre les jeunes et les adultes difficile d'établir des contacts information minimale langage trop soutenu théorie ≠ pratique

Tableau 4 : Résumé du discours des jeunes concernant le programme *Jeunesse en action*.

En comparant les principaux points positifs et négatifs dans le tableau 4, nous pouvons constater qu'il existe des différences entre les textes produits par les responsables politiques de l'UE et la réalité vue par les jeunes. Les objectifs dans la décision du Parlement européen et du Conseil pour l'établissement du programme Jeunesse en action comme « renforcer la coopération », « la promotion de la citoyenneté active » et « renforcer en priorité la participation » sont aujourd'hui face aux demandes des jeunes qui révèlent le fossé entre les jeunes et les adultes, l'information insuffisante de la part des responsables politiques et le fait que la théorie des programmes et des sous-programmes diffère dans la vie réelle de la pratique. Les jeunes constatent aussi que le langage des formulaires qu'ils doivent remplir est souvent trop soutenu, diffère du langage des jeunes et reste parfois très difficile à comprendre.

Une autre remarque que nous pouvons faire en comparant la discussion des jeunes à Seinäjoki avec le lexique du discours sur la PJE construit par les institutions européennes est que les concepts comme *la citoyenneté européenne* ou *les jeunes européens* changent en *multiculturalisme* et en *volonté de rencontrer des jeunes partout dans le monde*. Les jeunes ne parlent pas du fait qu'ils se sentent attachés à l'Union européenne (ce qui est l'un des objectifs primaires du programme) mais qu'ils se trouvent face à la mondialisation et au multiculturalisme, hors les frontières de l'UE. Au lieu de la répétition des mots clés, les expériences personnelles des jeunes découvrent l'aspect parfois fortifiant dans l'épanouissement personnel mais surtout l'expérience subjective. L'objectivité de la participation, de la coopération et du dialogue est changée

dans les paroles des jeunes en expérience subjective qui met en avant différentes perspectives de la PJE. C'est pourquoi notre conclusion est que les objectifs des programmes sont des *objectifs d'en haut*, alors que les expériences des jeunes modifient le discours du sens contraire, du bas vers le haut. Les objectifs généraux des programmes se transforment donc en expériences subjectives des jeunes.

20. Conclusion

Dans ce travail, nous avons montré que les discours sur la PJE encadrent différents points de vue et différentes possibilités d'étudier le domaine de la jeunesse. Nous avons étudié notre corpus en essayant de toucher le domaine linguistique ainsi que le domaine des études politiques. Nous espérons avoir pu montrer que la linguistique est un domaine qui ne couvre pas uniquement l'utilisation et les fonctions de la langue en tant que domaine isolé, mais que les études linguistiques portant sur l'analyse des discours permettent d'établir des rapports intéressants, souvent cachés, entre la langue et son entourage social, historique, politique, économique, etc. Comme nous l'avons montré avec des exemples de notre corpus, la langue ne peut être comprise qu'en prenant compte du contexte qui révèle les mythes, les croyances et l'histoire de nos sociétés.

Ensuite, nous pensons que les concepts qui se répètent très fréquemment dans notre corpus comme la *tolérance*, la *solidarité*, l'*inclusion*, *coopération* et *dialogue* lient les discours sur la PJE aux autres discours de l'UE. Mais la fonction des concepts de ce genre est aussi de créer quelque chose de nouveau dans le domaine de la jeunesse européenne. C'est pourquoi dans les discours, il ne s'agit pas seulement de la représentation de la PJE déjà existante, mais il est aussi question de créer une image de la politique par la langue. Les discours sur la PJE contiennent donc des éléments qui, d'une certaine façon, construisent un lien entre ce que nous pensons être la réalité d'aujourd'hui et ce qui est présenté comme réel dans les discours. L'analyse du discours sur la PJE permet de voir que le langage fonctionne comme un *outil de continuité* entre aujourd'hui et demain, entre le discours et la réalité et entre la réalité et les espérances de l'homme.

À l'aide des discours étudiés, nous avons révélé le rôle de l'identité européenne et de la citoyenneté européenne dans le renforcement de l'ancrage des jeunes dans une

communauté européenne. Les discours sur la PJE sont en effet partiellement définis par des mots comme *coopération*, *dialogue*, *participation* et *inclusion* qui définissent le cadre discursif de l'identité et de la citoyenneté européenne et qui représentent les jeunes comme citoyens *actifs* de l'UE. L'une des conclusions du travail est que les mots utilisés dans des discours sur la PJE résultent d'un projet conscient de choix de mots renforçant l'importance du discours dans les politiques européennes. Les mots qu'on répète souvent dans des discours jouent un rôle primordial aussi bien dans la construction du discours que dans le renforcement d'un discours crédible et pertinent.

Ensuite, comme nous avons pu le voir avec l'analyse du mot *dialogue structuré*, les mots utilisés dans le discours sur la PJE peuvent avoir des sens différents au niveau européen ainsi qu'au niveau national. Il serait intéressant d'étudier plus profondément quels genres de différences il existe finalement dans les traductions des mots les plus importants du discours sur la PJE et de voir si le sens et l'interprétation des mots, souvent d'origine française ou anglaise, changent dans les différentes traductions.

Nous avons aussi pu voir que les mots comme *coopération*, *dialogue*, *participation* et *l'inclusion sociale* se transforment chez les jeunes en épanouissement personnel, en ouverture sur l'interculturel et en multiculturalisme. Par conséquent, nous ne pouvons pas étudier seulement les objectifs des discours sur la PJE, mais il est aussi important de comparer les objectifs du discours avec ce que disent les jeunes *au niveau populaire et subjectif*. Pour montrer que cela fait une différence dans la compréhension totale des discours sur la PJE, nous avons nommé les objectifs des programmes les *objectifs d'en haut* qui sont ensuite modifiés par les *expériences subjectives* des jeunes. Par la suite, nous pensons que le défi de la PJE est donc de concrétiser la participation, l'intégration et le dialogue en interaction avec les jeunes.

Par la comparaison des rapports français et finlandais, nous avons pu remarquer que les mots clés du discours sur la PJE sont répétés aussi dans les rapports nationaux. Pourtant, le discours finlandais sur la politique de jeunesse semble être plus lié au discours européen que le discours français. Nous avons pu voir que, pour le discours français, le discours européen dans le domaine de la jeunesse joue plutôt un rôle de référent. Après une petite comparaison des textes produits dans les deux pays, nous pensons qu'il serait intéressant d'approfondir cette étude et de voir quelles sont les caractéristiques discursives des autres pays de l'UE dans le domaine de la jeunesse. Nous nous

intéressons aussi à voir par exemple si l'élargissement de l'UE en 2005 a changé le discours sur la PJE et si, au niveau des discours, il y a des divisions entre les nouveaux pays et les pays de l'ouest.

L'étude du discours sur la PJE comme phénomène social, politique et linguistique suscite plusieurs points d'interrogation : est-ce que les mots thèmes et les mots clés changent avec le temps et quel est leur rôle par exemple dans la nouvelle stratégie de la Commission européenne appelée Stratégie UE2020 ? Y-a-t-il des différences dans la représentation des valeurs européennes dans des rapports nationaux ? Les discours des rapports nationaux correspondent-ils à la réalité politique des États membres ? Nous pensons que la politique de jeunesse européenne offre de multiples points de vue ainsi que des objets d'étude pour l'analyse des discours sur la jeunesse. Nous sommes sûre que la PJE est un domaine dont les recherches vont gagner de plus en plus d'importance avec le temps et avec le renforcement très probable de la PJE dans les politiques européennes.

Bibliographie

Abdoun, A. (1991) : « La lexicométrie documentaire : Contribution à l'utilisation des Techniques Documentaires comme Méthodologie d'Étude en Sciences sociales ». RIST Vol 1, nr 2, pp. 87-93.

http://www.webreview.dz/IMG/pdf/la_lexicometrie_documentaire.pdf Consulté le 28 février.

Adam, J.-M. (1992) : *Les Textes: types et prototypes. Récit, description, argumentation, explication et dialogue*. Paris : Éditions Nathan.

– (1999) : *Linguistique textuelle. Des genres de discours aux textes*. Paris : Éditions Nathan.

– (2005) : *La linguistique textuelle. Introduction à l'analyse textuelle des discours*. Paris : Armand Colin.

Amossy, Ruth (2005) : « De la sociocritique à l'argumentation dans le discours », *Littérature* 140, pp. 56-73

– (2006 [2004]) : *L'argumentation dans le discours*. Armand Colin. Paris.

Bahtin, M. (1987) : *The dialogic imagination: four essays*. Éd. Michael Holquist. Trans. Caryl Emerson et Michael Holquist. Austin: University of Texas Press.

Balibar, Étienne (2004) : *We, the people of Europe? Reflections on transnational citizenship*. Princeton et Oxford: Princeton University Press.

Bauman, Z. (2004) : *Europe: An Unfinished Adventure*. Cambridge: Polity politique.

Benveniste, É. (1974) : *Problèmes de linguistique générale*. 2. Paris: Éditions Gallimard.

Bonnafous, S., Tournier, M (1995) : « Analyse du discours, lexicométrie, communication et politique ». *Langages*, volume 29, numéro 117, pp. 67 – 81.

Bourdieu, P. (2001) : *Langage et pouvoir symbolique*. Paris : Éditions Fayard.

Chiss, J-L., Filliolet, J., Maingueneau, D. (1993) : *Linguistique française: initiation à la problématique structurale*. 1, *Notions fondamentales, phonétique – lexicale*. 2. éd. Paris : Hachette.

– (2001) : *Introduction à la linguistique française. T.1: notions fondamentales, phonétique, lexicale*. Paris: Hachette Supérieur.

Davis, W (2010) : *Gricean Theory*. <http://plato.stanford.edu/entries/implicature/#2> Consulté le 20 janvier.

Delanty, G. (1995) : *Inventing Europe: idea, identity, reality*. Basingstoke: Macmillan.

Fairclough, N. (1999) : *Critical discourse analyses. The critical study of language*. Londres: Longman.

– (2003) : *Analysing Discourse. Textual analysis for social research*. Londres: Routledge.

– (2006) : *Language and globalization*. Londres: Routledge.

Foucault, M. (1971) : *L'ordre du discours. Leçon inaugurale au Collège de France prononcée le 2 décembre 1970*. Paris: Éditions Gallimard.

Galatanu, O. (1999) : « Le phénomène sémantico-discursif de deconstruction-reconstruction des topoï dans une sémantique argumentative intégrée ». *Langue française* 123, s. 41-51.

Galasińska, A., Galasiński, D. (2007) : « Rejecting an identity : Discourses of Europe in Polish border communities ». Dans *The Discourse of Europe. Talk and text in everyday life*. Éd. Millar, S. & Wilson, J. Amsterdam ; Philadelphia: John Benjamins Publishing Company.

Hastings, M. (2008) : « La société française: enjeux et débats contemporains ». Cours à l'Université de Tampere.

Heiden, S. (2004) : « Interface hypertextuelle à un espace de cooccurrences : Implémentation dans Weblex ». JADT 2004 : 7^{es} Journées internationales d'Analyse statistiques des Données textuelles. Pp. 577-588. http://www.cavi.univ-paris3.fr/lexicometrica/jadt/jadt2004/pdf/JADT_055.pdf Consulté le 1 mars 2010.

Kandil, F. (2004) : *European social citizenship? Preconditions for future policies from a historical perspective*. Éd. Lars Magnusson & Bo Stråth. Bruxelles: P.I.E.-Lang.

Kuure, T. (2007) : « Nuorisopolitiikka Euroopan unionissa – aktiivista osallistumista vai nuorten hallinnointia? » dans *Nuorisotyötä on tehtävä : menetelmien perustat, rajat ja mahdollisuudet*. Éd. Hoikkala, T. & Sell, A. Helsinki: Hakapaino Oy

Mainueneau, D. (1994) : *Énonciation en linguistique française*. Paris : Hachette.

– (1996) : *Les termes clés de l'analyse du discours*. Paris : Seuil.

– (2007) : *Analyser les textes de communication*. 2^e éd. entièrement rev. et augm. Paris : Armand Colin.

Martinez, W. (2010) : Communication personnelle, le 17 février 2010.

Millar, S., Wilson, J. (2007) : *The Discourse of Europe. Talk and text in everyday life*. Éd. Millar, S. & Wilson, J. Amsterdam ; Philadelphia: John Benjamins Publishing Company.

Moeschler J. Reboul, A (1998) : « Pourquoi l'analyse du discours a-t-elle besoin d'une théorie de l'esprit? » *Lausanne*, 12-14 novembre, pp. 1-26.

<http://halshs.archives-ouvertes.fr/docs/00/02/91/03/PDF/Lausanne.pdf> Consulté le 15 janvier.

Perelman, C. (1965) : *Cours de logique. Logique formelle et théorie de l'argumentation* (pro manuscripto). 3^e fasc. 8^e éd. Bruxelles : Presses universitaires de Bruxelles.

Risse, T. (2004) : « Social Constructivism and European Integration » dans *European Integration Theory*. Éd. Wiener A. & Diez T. Oxford: Oxford University Press.

Sinclair, J. (2004) : *Trust the Text. Language, corpus and discourse*. Londres ; New York: Routledge.

Stravrakakis, Y. (2005) : « Passions of Identification : Discourse, Enjoyment, and European Identity ». Dans *Discourse theory in European politics: identity, policy and governance* . Éd. Howarth D et Torfing J. Basingstoke: Palgrave Macmillan.

Torfing, J (2005) : « Discourse Theory : Achievements, Arguments, and Challenges ». Dans *Discourse theory in European politics: identity, policy and governance* . Éd. Howarth D et Torfing J. Basingstoke: Palgrave Macmillan.

Wæver. O. (2005) : « European Integration and Security : Analysing French and German Discourses on State, Nation, and Europe ». Dans *Discourse theory in European politics: identity, policy and governance* . Éd. Howarth D et Torfing J. Basingstoke: Palgrave Macmillan.

Yule, G. (1996) : *Pragmatics*. Oxford: Oxford University Press.

Yule, G. (1999) : *The study of language*. 2. éd. Cambridge: Cambridge University Press.

Yuval-Davis, N. (1997) : *Gender & Nation*. Londres : Sage publications.

Les sites internet

Declaration sur l'Identité européenne. Consulté le 15 janvier 2010.

<http://www.ena.lu/declaration-identite-europeenne-copenhague-14-decembre-1973-010002278.html>

La loi finlandaise sur la jeunesse. Consulté le 20 février 2010.

<http://www.finlex.fi/fi/laki/ajantasa/2006/20060072>

Le programme CooCS. Consulté le 16.2.2010. <http://williammartinez.fr/coocs/page.php>

Larousse, dictionnaire française. Consulté le 13 mars 2010.

<http://www.larousse.fr/dictionnaires/francais/dialogue>

« Les jeunes prennent la parole. Les préoccupations et les attentes des jeunes européens en ce qui concerne le développement de l'Union européenne. » Décembre 2005.

Consulté le 10 Décembre 2010.

http://ec.europa.eu/public_opinion/archives/notes/back_note_fr.pdf

Les sites de la Commission européenne. Consulté le 19 mars 2010.
http://europa.eu/legislation_summaries/education_training_youth/youth/c11200_fi.html

Les sites de la Commission européenne. Consulté le 2 mars 2010.
http://ec.europa.eu/youth/focus/focus165_fr.htm

'Europa, Press releases'. Consulté le 30 mars 2010.
<http://europa.eu/rapid/pressReleasesAction.do?reference=IP/09/644&format=HTML&aged=0&language=FI&guiLanguage=en>

Stanford Encyclopedia of Philosophy. Consulté le 18.
février. <http://plato.stanford.edu/entries/implicature/#2>

Le corpus

Décision no 1031/2000/CE du Parlement européen et du Conseil du 13 avril 2000 établissant le programme d'action communautaire « Jeunesse ».

Le Livre Blanc: Un nouvel élan pour la jeunesse européenne. COM (2001) 681 final

Décision no 1719/2006/CE du Parlement européen et du Conseil du 15 novembre 2006 établissant le programme "Jeunesse en action" pour la période 2007-2013.

Communication de la Commission au Conseil. Suivi du Livre blanc "Un nouvel élan pour la jeunesse européenne" : bilan des actions menées dans le cadre de la coopération européenne dans le domaine de la jeunesse. COM (2004) 694 final.

Conclusions du Conseil et des représentants des gouvernements des États membres, réunis au sein du Conseil, relatives à l'évaluation du cadre actuel de la coopération européenne dans le domaine de la jeunesse et aux perspectives concernant l'avenir du cadre renouvelé. 9169/09

Les rapports nationaux finlandais

EU:n Nuoriso-ohjelma Suomessa – Vaikuttavuusarviointi. Publications du Ministère de l'éducation, 2004 ; 9. Kuure, T.

Assessment of the European framework of cooperation in the youth field, including the knowledge of the youth field. Finlande. Kuure, T (2008).

Les rapports nationaux français

« Évaluation finale du programme européen Jeunesse (2000-2006) » France. Direction de la jeunesse, de l'éducation populaire et de la vie associative du Ministère de la santé, de la jeunesse, des sports et de la vie associative. 2007.

« Futur cadre européen en matière de jeunesse » et « Pour une meilleure compréhension et connaissance du domaine de la jeunesse ». Direction de la jeunesse, de l'éducation populaire et de la vie associative du Ministère de la santé, de la jeunesse, des sports et de la vie associative. 2008.